Solicitor General Canada

1988-89 Estimates

Part III

Expenditure Plan

88-02508/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1989-III-43 Canada: $5.00

ISBN 0-660-53967-5 Other Countries: $6.00

Price subject to change without notice

1988-89 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 4
B. Use of 1986-87 Authorities 6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 7
   2. Summary of Financial Requirements 11
B. Recent Performance
   1. Highlights 12
   2. Review of Financial Performance 15
C. Background
   1. Introduction 16
   2. Mandate 17
   3. Program Objective 17
   4. Program Description 18
   5. Program Organization for Delivery 19
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 21
   2. Initiatives 23
   3. Update on Previously Reported Initiatives 23
E. Program Effectiveness 28

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat 29
B. Review Agencies 35
   1. Office of the Correctional Investigator 35
   2. Office of the Inspector General, CSIS 37
   3. RCMP Public Complaints Commission 39

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 41
   2. Personnel Requirements 42
   3. Transfer Payments 44
   4. Net Cost of Program 45

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	1987-88 Main Estimates
	Solicitor General Department		
1	Program expenditures	**24,664**	24,196
S)	Solicitor General-Salary and motor car allowance	**46**	40
S)	Contributions to employee benefit plans	**1,791**	1,730
	Total Department	26,501	25,966

Votes-Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1988-89 Main Estimates
	Solicitor General Department	
1	Solicitor General - Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	**24,664,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)

	1988-89 Main Estimates					1987-88
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Transfer Payments	**Total**	Main Estimates
Ministry Secretariat	236	20,658	98	4,157	**24,913**	23,792
Review Agencies	22	1,588	-	-	**1,588**	2,174
	258	22,246	98	4,157	**26,501**	25,966
1987-88 Authorized person-years	266					

B. Use of 1986-87 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Department			
1	Operating Expenditures	21,871,500	24,338,282	**23,106,187**
5	Grants and Contributions	165,685,000	163,263,002	**115,301,517**
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	39,530	41,098	**41,098**
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,772,878	1,964,878	**1,964,878**
	Total Department - Budgetary	189,368,908	189,607,260	**140,413,680**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

Major developments related to Ministry mandate, priorities, program responsibilities and resource levels introduced change of such magnitude to necessitate a fundamental review in 1987/88 of Secretariat strategy, structure and resource deployment. Major change elements effecting the Secretariat are outlined below as background to Secretariat plans for 1988-89:

- The Nielsen Task Force on Justice recommended review of roles and responsibilities for federal departments involved in criminal justice;

- Clarification of Ministry mandate gave particular focus to the Solicitor General's responsibilities with respect to CSIS, the RCMP, CSC and NPB and their respective review bodies and related sectoral responsibilities for security, counter-terrorism, policing and corrections. The Solicitor General has major responsibilities for protecting Canadians from crime and threats to national security;

- Program transfer reduced Secretariat resources and provided the Department of Justice with 45 person-years and $151 million to manage responsibilities related to the Young Offenders Act and leadership in developing criminal justice policy;

The Secretariat undertook an intensive management review in 1987-88 leading to reorganization which strengthened its capacity to support the Minister in directing and managing his Agencies and in his broader responsibilities for security, policing and corrections.

Policy development capacity in the areas of security, counter-terrorism and policing was increased. A Corrections Branch was created resulting in greater capacity for corrections and release policy development. The Planning and Management Branch was created to strengthen Secretariat ability to lead Ministry-wide strategic planning and coordinate, analyse and advise the Minister on Ministry operational plans, program review and management information systems. Federal/provincial relations and Ministry communications were given a higher profile and stronger direction to support the Minister.

Figure 1 illustrates the extent to which the Secretariat redeployed resources to strengthen policy development and agency support and strategic and operational planning, through reorganization.

Figure 1: Deployment of Selected Categories of Secretariat Person-Years Before and After Reorganization

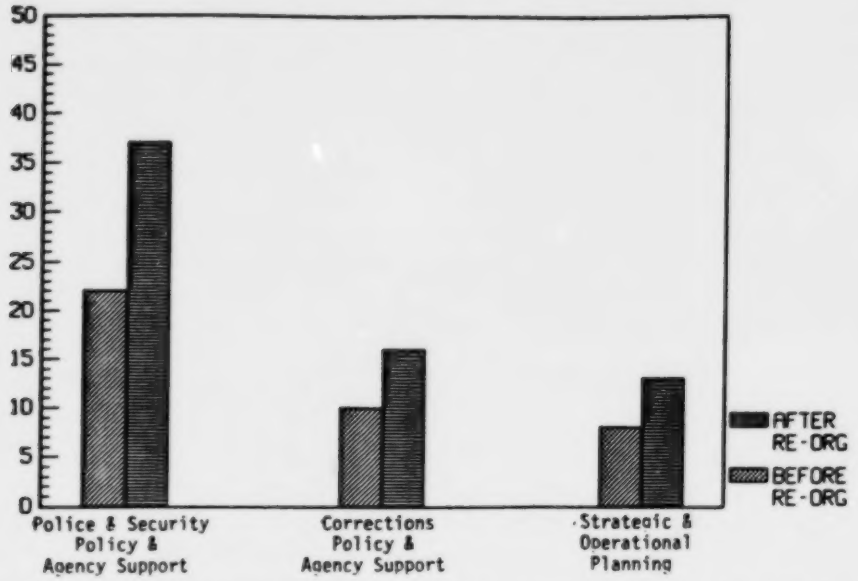

Consistent with Ministry mandate and government priorities, the Secretariat has established the following objectives for 1988-89.

The Security and Counter Terrorism Sector:

- To advise on implementation of the Osbaldeston Team recommendations for the Canadian Security Intelligence Service. (See pages 12, 23 and 34);
- Taking into consideration the Senate Committee Report on Terrorism and the Public Safety to improve counter-terrorism/crisis management systems in the Ministry. (See pages 12, 23 and 34);
- To strengthen the capacity of the Deputy Solicitor General to coordinate and lead activities within the security sector through the Security Advisory Committee. (See pages 12, and 34);
- To advise the Solicitor General on the security intelligence needs of the Government. (See pages 23 and 34);
- To prepare for the CSIS Act 5 Year Review. (See pages 23 and 34);
- To develop a policy framework to clarify the role of the RCMP in airport security and safeguards for internationally protected persons. (See page 34).

The Policing and Law Enforcement Sector:

- To continue with the RCMP, a review of the Force's roles and responsibilities. (See pages 12, 23 and 34);

- To consult with contracting provinces and territories on the 1990/91 contract negotiations governing RCMP policing services and develop options to support Federal positions for the negotiations. (See pages 12, 24 and 34);

- To strengthen national crime prevention efforts, improve police/community based crime prevention and strengthen private sector involvement in crime prevention. (See pages 13, 25 and 34);

- To continue to improve interdepartmental mechanisms for coordinating and managing law enforcement activities in the Federal Government. (See pages 13, 23 and 34);
- To support effective law enforcement through establishment and implementation of the Police Information Technology Centre (PITC) and through development and testing of community-based policing strategies. (See pages 13 and 34);

- To continue national drug enforcement initiatives as part of the National Drug Strategy. (See pages 13, 24 and 34);

- To improve police response to incidents of missing children and to develop effective police community-based programs and services to prevent victimization of children at risk. (See pages 13, 24 and 34).

The Corrections Sector:

- To continue the Correctional Law Review, and recommend reforms of correctional law. (See pages 13, 25 and 34);

- Taking into consideration the Coroner's inquest into the death of Celia Ruygrok, to strengthen cooperation and coordination among components of the justice system; improve information-gathering and analysis as people enter the corrections system; improve case planning and treatment; implement release planning for prisoners to involve and inform the community; and improve information given to NPB for release and revocation decisions. (See pages 14 and 34);

- To coordinate the Ministry Sentence Management Review to improve systems and processes for reception, classification and assessment, program planning, release and post release supervision and assistance for offenders. (See pages 14 and 34);

- To coordinate Ministry response to the Sentencing Commission Report. (See pages 14 and 34);

- To support the National Drug Strategy through design and completion of a survey of penitentiary inmates concerning drug and alcohol abuse and crime as a framework for testing treatment programs in institutional settings and the community. (See pages 14 and 34).

Inter-Sectoral Priorities:

- To ensure policing and corrections responsiveness to broad government priorities for victims of crime and family violence. (See pages 14 and 34);

- To improve crime prevention, policing and corrections programs, for women and Natives through policy development, research, experimentation and information dissemination. (See pages 14, 26 and 34);

- To implement a policy framework to strengthen the capacity of national voluntary organizations to support Ministry initiatives in policing and corrections. (See pages 14 and 34);

- To work with other federal and provincial departments, the policing and correctional sectors to develop national strategies to respond to the problems of remote and Northern communities.

- To encourage close and effective working relations among all Ministry institutions and other governments, the voluntary and private sectors.

Management Priorities:

- To implement the new corporate role, mission and values of the Secretariat to enhance its capacity to:

  - develop policy frameworks which will provide long-term direction for the Ministry, stimulate policy and program change to strengthen Canadian systems of security, policing and corrections, and increase public understanding and confidence in these systems;

  - strengthen performance monitoring and accountability across the Ministry to enable the Solicitor General to manage effectively his portfolio.

- To increase Secretariat capacity to support Ministry Agencies particularly with respect to operational policy and analysis of operational issues.

- To produce a strategic overview for the Ministry and establish a Ministry strategic and operational planning process.

- To improve communications about the Ministry to increase understanding of, and confidence in, the Ministry among all levels of Government and the public.

- To produce and lead implementation of a Ministry action plan to respond to the government policies for official languages, affirmative action and the priority programs for the handicapped and multiculturalism.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 2: Financial Requirements by Activity ($000)

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Change	For details See page
Solicitor General Secretariat	**24,913**	23,970	943	32
Review Agencies				
Office of the Correctional Investigator	**676**	610	66	35
Office of the Inspector General CSIS	**912**	652	260	37
RCMP Public Complaints Commission	**-**	80	(80)	39
	26,501	25,312	1,189	
Person-years	**258**	260		

Explanation of Change: The major items contributing to the net increase of 1.2 million or 4.7% in the 1988-89 requirements as compared with the 1987-88 forecast consist of resources included in the Estimates for the first years of the Victims of Crime and the Family Violence initiatives. These initiatives account for $.8 million and $.3 million respectively.

B. Recent Performance

1. Highlights

The Secretariat produced the following major achievements in 1987-88.

The Security and Counter-Terrorism Sector

- Arrangements under s. 61(2) of the CSIS Act were concluded with British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Nova Scotia and Prince Edward Island. (See pages 23 and 34);

- The Osbaldeston Team was created and supported in its work to examine the civilianization of CSIS and counter-subversion operational policies. (See pages 23 and 34);

- The Secretariat took steps to strengthen the Security Advisory Committee and enhance Secretariat capacity to support the Committee. (See page 34);

- With the Privy Council Office, the Secretariat established a Counter-Terrorism Task Force to respond to the Senate report on Terrorism and the Public Safety. (See pages 23 and 34).

The Policing Sector:

- In preparation for RCMP contract negotiations the Secretariat contributed to the development of a plan to examine RCMP roles and responsibilities and presented a proposal to the provinces for joint development of a national police costs database for use initially, by the Federal and provincial governments involved in contract negotiations and subsequently by non-contract provinces. (See pages 23 and 34);

- Efforts continued to establish enduring police/community crime prevention programs for those most vulnerable to the consequences of crime. National Crime Prevention Week was presented and included drug abuse prevention as a major theme to support the National Drug Strategy. Solicitor General Crime Prevention Awards were presented to 52 individuals and organizations in recognition of outstanding contributions to crime prevention. (See pages 25 and 34);

- The Secretariat coordinated Ministry activity for the National Drug Strategy and developed plans for research, experimentation and information dissemination to reduce drug demand and abuse. (See pages 23 and 34);

- Following federal/provincial consultations, the Secretariat, through an interdepartmental working group, oversaw the creation of the Police Information Technology Centre (PITC). PITC began operations on July 2, 1987. The initial work of the Centre focussed on standardization of data, development of communications protocols and continuation of the management information system directory. (See pages 24 and 34);

- The Secretariat supported improved police response to incidents of missing children. The RCMP Missing Children's Registry was developed. Research continued with police in Montreal, Toronto, Edmonton and Surrey B.C. A model runaway prevention program was implemented in Toronto. Federal/provincial consultations were held regarding creation of a Canadian Information Centre on Missing Children. (See pages 24 and 34);

- Recommendations from an eighteen-month review of federal law enforcement were considered by the sixteen departments concerned. A committee of Deputy Ministers was established to oversee the development of mechanisms to improve efficiency and effectiveness in the federal law enforcement system. The committee approved plans to ensure coordination, standardization and accountability for the agencies involved in law enforcement. (See pages 23 and 34).

The Corrections Sector:

- The Secretariat completed and distributed discussion papers for the Correctional Law Review and conducted extensive consultations with representatives from the provinces, the juduciary, the Bar, the voluntary sector, victims groups, correctional employees and inmates. (See pages 25 and 34);

- At the direction of the Solicitor General immediately following the inquest into the death of Celia Ruygrok, the Deputy Solicitor General led a Ministry Task Force to examine the policy and program implications of the Coroner's findings. (See page 34);

- The Deputy Solicitor General convened a Ministry steering committee to conduct a Review of Sentence Management Policies and Programs and recommend and plan long-term improvements to case management, parole decision-making and community supervision. (See page 34);

- The Secretariat joined a major study, sponsored by CSC and NPB, designed to produce new standards for community supervision of offenders carried out by federal, provincial or private sector workers. The Study Team released a public discussion paper which served as the basis for extensive consultations beginning in 1987/88 and continuing in future years. (See page 34);

- The Secretariat coordinated Ministry review of the Sentencing Commission Report. A preliminary analysis of the findings of the report was completed for the Solicitor General. (See page 34);

- NPB, with the support of the Secretariat used the first results of the Parole Decision Making Study to formulate parole decision criteria to introduce greater effectiveness to the decision making process, reduce disparity in parole decisions and better communicate the factors to be considered and the reasons for parole decisions. (See pages 26 and 34).

Inter-Sectoral Initiatives:

- With Health and Welfare and Justice, plans were developed to support enhanced federal initiatives to prevent family violence and improve social justice for victims of crime. (See pages 26 and 34);

- Experimentation, information dissemination and policy development continued to improve police and corrections programs for Natives and Women in Conflict With The Law. (See pages 27 and 34);

- The Secretariat produced a public discussion paper to stimulate consultation and discussion among federal, provincial and voluntary organizations as background for development of a Ministry policy on voluntary organizations and their role to support effective policing and corrections. (See page 34).

2. Review of Financial Performance

Figure 3: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)

	1986-87		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	139,007	188,198	**(49,191)**
Review Agencies			
Office of the Correctional Investigator	568	483	**85**
Office of the Inspector General, CSIS	724	688	**36**
RCMP Public Complaints Commission	114	-	**114**
	140,413	189,369	**(48,956)**

Explanation of Change: Changes were primarily due to:

	($000)
• delays in the implementation of federal-provincial cost-sharing agreements program and systems development related the Young Offenders Act	37,744
• surplus generated by central agencies for frozen allotments and the financial restraint program	11,075

C. Background

1. Introduction

The Department of the Solicitor General is comprised of the Secretariat, four operational agencies, the Royal Canadian Mounted Police, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service and related review agencies.

The Office of the Correctional Investigator, the Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service, the External Review Committee and Public Complaints Commission for the Royal Canadian Mounted Police (the Review Agencies) exercise review functions for their respective agencies.

The Secretariat is an integral part of the Department and of the Canadian systems of national security, policing and corrections. The Secretariat supports the Solicitor General in the exercise of all his responsibilities through the provision of information and advice on any matter within his mandate, through support to the Agencies in the performance of their responsibilities, through coordination of inter-Agency and Departmental-wide planning and policies, communications and evaluations, and through the initiation and development of sectoral policies and programs. Departmental structure is illustrated in Figure 4.

Figure 4: Program Activity Structure

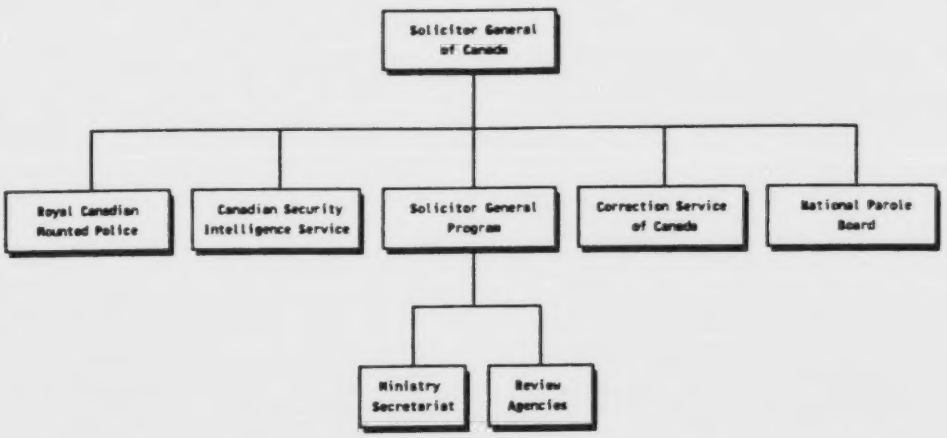

2. Mandate

The Department of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act which gives the Solicitor General jurisdiction in all matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction, and which have not by law been assigned to another department, branch or agency of the Government of Canada, relating to:

- Reformatories, prisons and penitentiaries;
- Parole and remissions;
- The Royal Canadian Mounted Police; and
- The Canadian Security Intelligence Service.

The Solicitor General is responsible for the administration of the Department of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. The Solicitor General is responsible for discharging specific operational responsibilities under such acts as the Identification of Criminals Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act and the Immigration Act, which are otherwise administered by other departments. The RCMP is responsible for enforcing all federal statutes where such enforcement is not specifically assigned to another government, department of agency. The Solicitor General has been designated as the lead Minister for the Government's response to counter-terrorism.

3. Program Objective

The objectives of the Solicitor General program are:

- to provide policy direction to the programs of the Department;
- to support the Solicitor General in his responsibilities for the RCMP, CSIS, CSC, NPB and the related review bodies and to support the Agencies in their efforts to meet high standards in the performance of their duties;
- to improve safety, security, and social justice for Canadians in the areas of internal security, policing and corrections, in close cooperation with the Agencies of the Ministry, the Department of Justice and other Federal and Provincial Departments.

- to investigate, attempt to resolve through administrative action, and report on complaints from or on behalf of inmates under federal jurisdiction (Correctional Investigator);

- to monitor, review, and report on operational activities of the Canadian Security Intelligence Service (I.G. CSIS);

- to review the handling of public complaints by the Royal Canadian Mounted Police, investigate complaints where deemed necessary, make recommendations and report upon such matters (Public Complaints Commission).

4. Program Description

The Solicitor General program has two components: the Ministry Secretariat and the Review Agencies.

The Secretariat is the corporate policy and planning arm of the Department. To support the Solicitor General in directing and managing the Department, the Secretariat has clear responsibilities for leading in corporate matters. This corporate role is particularly important because of the need to bring together the discrete plans and policies of four quite distinct operational agencies, which are resource intensive. This corporate role focusses on:

- Effective, departmental-wide strategic planning and consolidation and analysis of departmental operational plans.

- Relevant frameworks for departmental relations with:

  - other Federal Departments;
  - Central agencies of government;
  - the Provinces;
  - the larger security, policing and corrections communities.

- Effective, positive communications with the public.

- Effective management and operational information systems.

- Effective management review, productivity and efficiency measurement.

- Sound information and advice for ministerial decision-making related to CSIS operations and the general management and direction of Ministry agencies.

- Corporate leadership in identification, development and coordination of departmental policies and programs in response to Government priorities, Ministerial direction and Parliamentary decisions.

In previous years the Review Agencies component comprised the Correctional Investigator, the Inspector General CSIS, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. To ensure independence and to enhance their public visibility, the review agencies have been situated outside the agencies to which they relate. The External Review Committee will move to a separate program with a separate Part III document for 1988/89. The RCMP Public Complaints Commission will become a separate program and therefore produce a separate Part III document for 1989/90.

5. Program Organization For Delivery

The Deputy Solicitor General, the Correctional Investigator, and the Chairperson of the RCMP Public Complaints Commission report independently to the Solicitor General and through the Solicitor General to Parliament. The Inspector General, CSIS, reports through the Deputy Solicitor General to the Solicitor General.

In 1987 the Secretariat reorganized to improve effectiveness and productivity. The reorganization created a Corrections Branch and a Planning and Management Branch and significantly strengthened the Police and Security Branch. The Programs Branch, the Ministry social science research and development organization was disbanded and its functions relocated, though at a reduced level, in the other branches of the Secretariat.

The Secretariat will continue to provide a full range of administrative and management support services for all components of the program and for the RCMP External Review Committee. Organizational structure and resource requirements for the Program are illustrated in Figure 5.

Figure 5: Organization and Resource Requirements for 1988/89 ($000s)

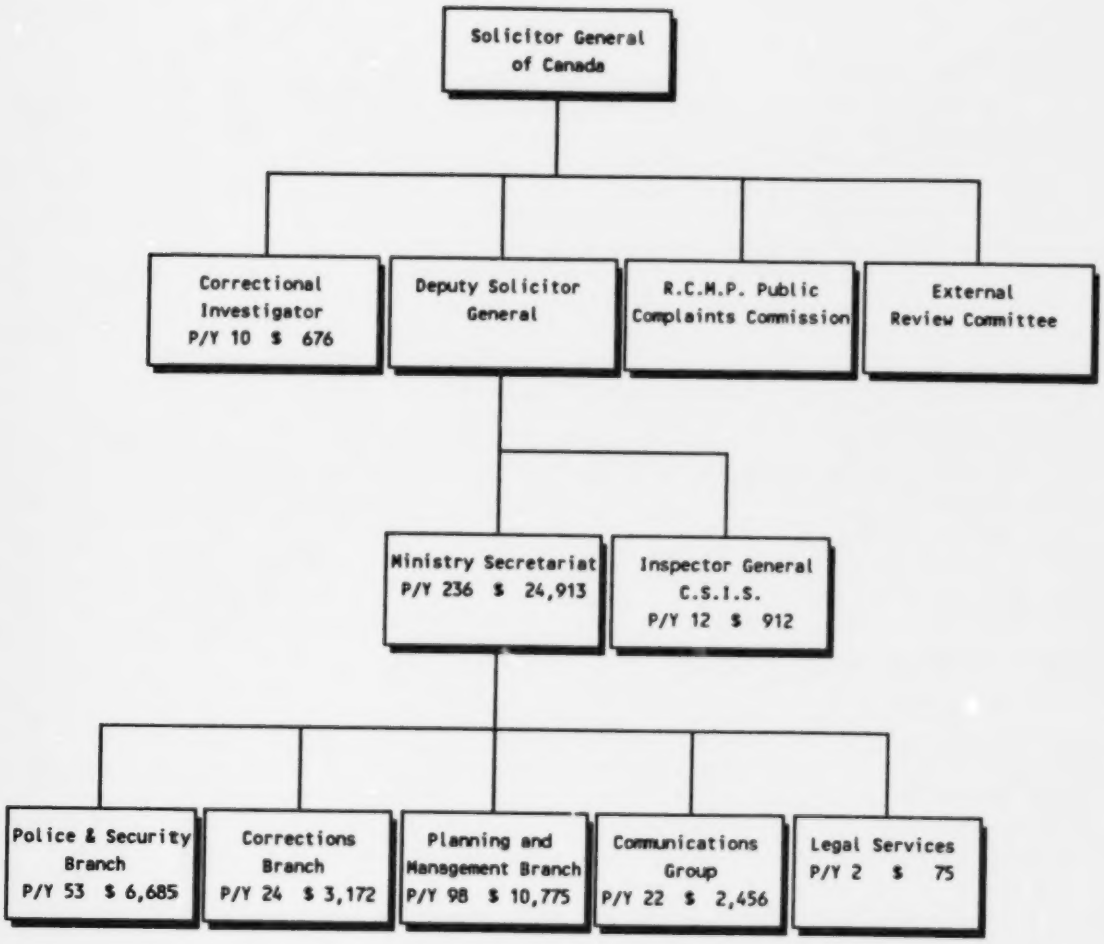

Note: Excludes resources for Solicitor General's Office and Deputy Solicitor General's Office PY 37, $1,750,000. Planning and Management includes: ADSG's office 2 P/Y's, Executive Services 34 P/Y's, Planning & Systems 14 P/Y's, Management Review 4 P/Y's, Human Resources 14.5 P/Y's, Finance and Administration 29.5 P/Y's.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

National Security and Counter-Terrorism: Espionage and other foreign influenced activities continue to threaten the security of Canada. Other security threats have become of increasing concern in recent years, particularly those having their origin in violent foreign disputes - often of an ethnic or nationalist nature - which are acted out in third countries such as Canada. These activities increasingly take a terrorist form. To meet threats to Canada requires maintaining the effectiveness of security measures already in place and continuing refinement of policy, planning, consultation and coordination structures which support security activities.

Social Justice: Federal policy and programs will continue to be directed towards social justice. Affirmative action and official languages policies will demand an examination of departmental recruitment and administrative policies and practices. Consideration must also be given to development of programs and services to address national issues such as family violence, victims of crime, drug abuse and missing children. Of particular importance will be the implications of the Charter of Rights and Freedoms for policing, corrections and security-intelligence. Given the responsibilities and statutory powers of the agencies, the Department must, in respecting the Charter, balance the protection of society and its individual citizens with the protection of the rights of those suspected, alleged or judged to be in conflict with the law.

Restraint: The federal government and the governments of a number of provinces will continue to emphasize restraint. This operational environment demands productivity improvement, value for money, strengthened accountability, and streamlined program delivery. In this context, the Solicitor General must give particular attention to the rationalization of security, law enforcement and corrections resources. Careful consideration must be given to proposals for "contracting out" and privatization in policing and corrections and to the role of the voluntary sector in the development of innovative approaches to crime prevention and control.

Federal/Provincial Consultations: In the mid-term, the Department will face major federal-provincial negotiations on program and service delivery which will have to be closely and sensitively coordinated. The Department must evaluate the potential for rationalizing federal and provincial expenditures and resources, consistent with the federal commitment to national standards of effective, efficient, humane and equitable justice.

Crime Trends: While crime rates have apparently stabilized over the past few years we can expect an increase in opportunistic property crime as youth unemployment remains high and the offspring of the baby boom enter the crime prone years. Violent crime, while only a small percentage (7%) of all reported crime, may continue to increase, particularly family violence, with the continued disparity, real and perceived, in economic opportunities. Demands for police services and assistance to victims are therefore likely to keep increasing. The Department, along with the departments of Justice and Health and Welfare, must work to address service requirements in this area.

Profits from enterprise crime in Canada are now so significant that the Government must consider legislation and policing initiatives to counter this serious problem. With the growing organization and sophistication of crime, and its increasingly transnational and international character, Canadian policing must improve its capacity for national and international cooperation to combat and take the profit out of enterprise crime, and reduce the human, social and economic costs of such crime.

Programs are needed to ensure the protection of communities, and those community members most vulnerable to the consequences of crime - women, children, elderly people, and Natives. The Department must give priority to those crimes whose impact is greatest, crimes of violence and crimes involving the exploitation of authority or dependency - family violence, child abuse, economic and drug crimes. A credible demonstration of the government's abhorrence of violence will entail a commitment to the development of long-term, coherent crime prevention strategies, based on a better understanding of the causes and correlates of crime.

Challenges in Corrections: Effective inmate population forecasting, management and control pose major challenges for correctional management. Programs are needed to ensure that inmates are better prepared for release and to facilitate their reintegration into the community upon conditional release or expiry of sentence. The Department must also respond to the demand for more effective correctional programs for violent offenders.

Public Attitude Towards Crime and Punishment: There has been growing public concern about crime and punishment. Fear of crime appears to be increasing in Canada, particularly among those most vulnerable to its consequences. At the same time, there appears to be some erosion of public confidence in the effectiveness of traditional institutions to prevent and control crime. The Solicitor General must respond to public demands for more service, and for greater accountability of the effectiveness, efficiency, equity and justness of its police, corrections and security-intelligence agencies. This will require a commitment to communications, including public education and information about crime and security issues and about the decision-making processes in the Department.

2. Initiatives

The following new initiative will be undertaken in 1988-89:

Counter-Terrorism Task Force: With the Privy Council Office the Secretariat will begin work to examine counter-terrorism issues in response to the Senate report on Terrorism and the Public Safety.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Electronic Surveillance: The 1986 Annual Report, submitted to Parliament in June 1987 provided an improved and more comprehensive view of the use of electronic surveillance in Canada and its importance in combatting the illicit drug trade.

Canadian Security Intelligence Service: The Secretariat assisted the Minister in implementing a major action plan to guide development of CSIS consistent with the intentions of Parliament when the CSIS Act was passed in 1984. The plan was based on the recommendations of the Independent Advisory Committee on CSIS commissioned by the Solicitor General in July 1987. In conjunction with CSIS and the RCMP, the Secretariat continued to lead in the finalization of s.61(2) arrangements under the CSIS Act. The Secretariat also began preparatory work for a comprehensive five-year review of the CSIS Act legislation.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement (FLEUR): In 1987/88 a Committee of Deputy Ministers supported by personnel from the Secretariat, other departments and the RCMP worked on plans to ensure better coordination, standardization of procedures and stricter accountability in the federal law enforcement system. Among the initiatives being developed are minimum standards for the training of law enforcement officers, standard guidelines for the possession and use of firearms by law enforcement officers and for the granting of powers.

RCMP Roles and Responsibilities: In response to Nielsen Task Force recommendations, a plan was developed to carry out a comprehensive examination of the roles and responsibilities of the RCMP. The federal policing component was thoroughly examined within the context of the FLEUR project. The RCMP examined and reorganized its corporate structure. The contract component will receive attention during development of the federal position for the 1990-1991 RCMP contract negotiations. Other elements such as RCMP law enforcement services to other police forces will also be reviewed.

National Drug Strategy: The National Drug Strategy was launched in May 1987. Within this Government-wide initiative, the Secretariat is co-ordinating and monitoring the Solicitor General's Drug activities which include initiatives by the RCMP, CSC, and the Secretariat. The

Secretariat is working with the RCMP, Justice and other Federal Government departments to develop a U.N. Draft convention against Illicit Drug Trafficking as well as other international initiatives to curb illicit drug abuse and trafficking.

Commercial Crime: Work continued to respond to the increasing sophistication, national and international dimensions of crime caused by technological advances, increased use of offshore banking, and further development of national and global markets for contraband, particularly illicit drugs. Measures for location, seizure and forfeiture of the proceeds of crime are particularly important disincentives to commit drug related offences. Work continued with the Departments of Justice and National Health and Welfare to improve the legal regime in this area and to complement the Proceeds of Crime Bill presently before Parliament. This work involves studying ways to trace financial assests and restructure existing drug legislation to make it more responsive to current international commitments. Efforts are being made under the leadership of External Affairs and with the Department of Justice to enter into treaties with other countries to provide and obtain assistance in combatting international criminal activities.

Federal Resources Employed in National Policing (FRENP): This initiative involves development of a police costs database to support the development of policing policy across the country. The database, which will be particularly important for the RCMP contract negotiations, has been created by collecting and integrating data from existing sources such as the RCMP and the Canadian Centre For Justice Statistics. Further data must be collected from other sources or generated by survey to enhance the usefulness of what already exists. It has therefore been proposed that further data collection and analysis be done under the aegis of the Canadian Centre for Justice Statistics, The Federal Government and the provinces. This will ensure joint development and objectivity of the data.

Missing Children: The RCMP Missing Children's Registry was developed and is playing a crucial role in working with police across the country and with volunteer groups such as Child Find. In May 1987, the Registry produced its first set of national statistics. While preliminary and limited in scope, the statistics did provide insight into the problem of missing children and proved useful for future policy and program development. The initial findings of the Missing Children research project, developed in close cooperation with the RCMP, provincial governments and police in Montreal, Toronto and Edmonton, were presented at the Covenant House Symposium on Street Youth, in November 1987. Based on these early findings, the Secretariat, with Covenant House, developed and implemented a high school runaway prevention program in Toronto.

Federal/provincial consultations were held regarding the creation of a Canadian Information Centre on Missing Children, and an interdepartmental study was initiated with Health and Welfare and Justice to examine options for such a centre. Planning began with the Departments of Justice and Health and Welfare, for the 2nd National Forum on Missing Children in 1988.

Crime Prevention: The Secretariat supported development of enduring police/community-based programs for the prevention of violence and crimes against the most vulnerable (women, children, the elderly, visible minorities). Prevention strategies were proposed and approved as important themes for federal initiatives related to the National Drug Strategy, Family Violence and services to Victims of Crime. National Crime Prevention Week was presented to promote community/police relations, encourage participation by all sectors in crime prevention activities and increase awareness of crime prevention across the country.

Research, experimentation and policy development continued to identify, test and implement effective police and community-based crime prevention programs. Information from this work was disseminated through National Crime Prevention Week, User Reports, publications, travelling exhibits, conferences and workshops. In 1987/88, the Secretariat expects to produce 20 User Reports for distribution to over 2000 practitioners and professionals involved in crime prevention. The travelling exhibit with its crime prevention component visited 50 sites and was viewed by over 1 million people. Materials distributed during Crime Prevention Week totalled over 1 million. Crime prevention efforts will continue in 1988/89.

Correctional Law Review: The Secretariat completed and distributed seven working papers in support of the Correctional Law Review: Victims and Corrections, Powers and Responsibilities of Correctional Staff, Correctional Authority and Inmate Rights, Native Offenders, the Relationship between Federal and Provincial Jurisdictions, Mentally Disordered Offenders, and a Summary Consultation Document. Distribution of Working Papers will be followed by extensive consultations in the final quarter of 1987/88 with representatives from the provinces, the judiciary, the Bar, the voluntary sector, victims groups, correctional staff and management and inmates. These consultations will assist in preparation of a comprehensive discussion paper and recommended reforms to correctional law for the Solicitor General.

Conditional Release and Mandatory Supervision: The first year of implementation of the measures contained in Bill C-67 1987, (enacted in 1986) was closely monitored. To July 31, 1987, one year after the legislation was passed, 346 inmates had been referred to the National Parole Board for detention hearings. Of these, 81 were ordered detained, subject to yearly review, until sentence expiry. Seventy-two were given residency conditions, 65 "one-chance" mandatory supervision, and 110 were released under "regular" mandatory supervision.

The impact of the stipulation that all offenders receive an in-person hearing at first (day parole) eligibility is more difficult to assess in short term. It will be possible, however, to identify meaningful changes in the day parole grant rate over an extended period, and an evaluation assessment process is underway to establish the methodology and parameters for an impact study.

Victims of Crime: Assistance was provided to the RCMP, other police services and community groups to promote and develop model victims service projects and identify the needs of special groups of victims. Information was disseminated to police, federal, provincial, private and voluntary sector organizations through the National Victims Resource Centre, User Reports, publications, conferences, training sessions and travelling exhibits. User Reports were distributed to more than 4000 professionals and practitioners across Canada. The travelling exhibits, with their Victims components were viewed by over 1 million people.

The Secretariat, NPB and CSC worked to develop a policy for victims of crime in the corrections and release processes. In consultation with Health and Welfare Canada and the Department of Justice proposals were developed for the Victims Resource Centre and other similar resource centres to meet the information needs of all departments. The Secretariat and the Department of Justice developed mid-term proposals to provide social justice for victims of crime. These proposals were approved in 1987 leading to enhanced departmental capacities in 1988/89 to examine victims issues and needs and take concrete action to improve the plight of victims. Within its mandated areas, the Secretariat will carry out research, experimentation, policy development, development of training materials and dissemination of information to improve policing and corrections response to victims needs.

Family Violence: Research and experimentation continued to develop and test effective police-based approaches to family violence prevention. Policy development focussed on police charging policies and their implementation in conjunction with other policies and programs designed to assist the victims of family violence. The Secretariat received approval for enhanced activities over three years to prevent family violence, provide services for its victims and treatment for abusers as part of inter-departmental initiatives in this area. In 1988/89, the Secretariat will carry out policy development, research, experimentation, training and information dissemination to strengthen policing and corrections response to family violence issues.

Natives: The Secretariat, with Justice and Indian and Northern Affairs, worked to develop a comprehensive federal policy for delivery of policing services to Aboriginal peoples.

Research and experimentation continued. Policing and crime prevention projects included: implementation of a police-based dispute resolution project on the Kahnawake Reserve; data-collection and analysis of an aboriginal crime prevention project with the Vancouver Police Department; development and testing with the RCMP of substance abuse prevention materials for Northern reserves; development and testing of drug reduction and prevention model curricula with the Chilliwack Area Indian Council and the National Association of Friendship Centres; development of crime prevention programs with the Amerindian Police Force in Quebec. Corrections projects focussed on: strategies to ensure better release preparation and responsiveness on the part of N.P.B. and better community support and control for Native inmates in federal institutions; development of literacy programs for Native offenders; development and implementation of a community corrections program for Shamattawa; and development of corrections models for Indian communities under the rubric of self-government.

Natives are over-represented in Canadian prisons and under-representated as criminal justice professionals and para-professionals. Rates of violent crime are disproportionately high in Native communities. In 1988/89, the Secretariat will continue efforts to reduce Native over-representation in prisons and increase native representation as professionals and para-professionals and target policing and corrections programs to the needs of Native communities.

Women in Conflict With the Law: Eighteen projects were planned and implemented to develop community-based projects for female offenders and women who are, or may be, in conflict with the law; to provide community-based services for Native women; or to provide assistance to Native women's groups to undertake community development work related to policing, corrections or release. Efforts also focussed on the development of programs and services in isolated areas; the extension of the range of existing community-based services and programs; and the utilization of existing networks and expertise to assist women in conflict with the law. During the year, the Secretariat also began to examine potential future strategies for "women at risk" consistent with the Solicitor General's responsibilities for national corrections and policing.

E. Program Effectiveness

The effectiveness of the Solicitor General program is measured through the cyclical evaluation of program components to determine the degree of attainment of the program objectives outlined on page 17 of this document.

Fiscal year 1987-88 could be characterized as a milestone year for the review of program effectiveness. To provide a firm conceptual basis for reorganization, Secretariat senior management examined roles and responsibilities, resource deployment and products

necessary to discharge effectively the clarified mandate of the Secretariat. Within this context, formal evaluation activities continued and were strenghtened by the addition of human and dollar resources.

A review will be completed before the end of fiscal 87-88 which will address selected recommendations of all evaluations (and audits) conducted over the past five years and assess implementation of these recommendations as a framework for measurement of program effectiveness in the reorganized Secretariat.

An evaluation framework study of the Young Offenders initiative which was virtually complete when that program was transferred to Justice, was provided for use by Justice in evaluating the initiative. An assessment was completed of the Women in Conflict With the Law initiative and a review of the initiative is nearing completion. An evaluation assessment of the program of sustaining contributions to university centres of criminology was completed and the evaluation recommended by this assessment will be completed by the end of the fiscal year. The results of these evaluations will be reported in future Part III documents.

The Secretariat provided advice and assistance for an evaluation of the detention provisions of Bill C-67, conducted by the Correctional Service of Canada and National Parole Board. Assistance was also provided to the Canadian Security Intelligence Service in establishing a program evaluation function.

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat

Objective

The objective of the Solicitor General Secretariat as outlined in Part II of the Main Estimates is:

- To provide overall policy direction to the programs of the Department;

As a result of clarification of mandate, roles and responsibilities the Secretariat has also identified the following additional objectives which will be formalized in its new Operational Planning Framework, scheduled for completion in the Spring of 1988.

- To support the Solicitor General in his responsibilities for the RCMP, CSIS, CSC, NPB and related review bodies and to support the Agencies in their efforts to meet high standards in the performance of their duties;

- To improve safety, security, and social justice for Canadians in the areas of internal security, policing and corrections, in close cooperation with the Agencies of the Ministry, the Department of Justice and other Federal and Provincial Departments.

Description

The Secretariat provides policy analysis and development, research, strategic and operational planning, communications, coordination and program management and management review services to the Solicitor General in support of general responsibilities as a Minister of the Crown and in support of specific responsibilities for national security, policing, corrections and release, and for certain other aspects of criminal justice (e.g., authorized interception of communications, fingerprint and counterfeit expertise).

Through its support services the Secretariat provides a focus and framework for Departmental planning, decision making and portfolio management and for broader cooperative action among diverse federal, provincial, private and voluntary organizations pursuing common objectives in national security, policing and corrections.

The Secretariat, with the exception of six regional consultants and their staff, is located in Ottawa. The organization has three branches (Police and Security, Corrections and Planning and Management) each reporting to the Deputy Solicitor General. The Communications Group also reports to the Deputy Solicitor General.

The Police and Security Branch advises and provides recommendations to the Minister and Deputy Minister on policy initiatives and operational submissions of the CSIS and the RCMP and on the implications of the findings and reports of the Inspector General, CSIS, Security Intelligence Review Committee, RCMP External Review Committee, RCMP Public Complaints Commission; develops federal policy and legislation to meet the Government's responsibilities for police and law enforcement, national security, and counter-terrorism; develops policies and programs for the Sector; develops long term policies and strategic planning within the Sector and conducts research and analysis in support of policy and program development.

The Corrections Branch advises and provides recommendations to the Minister and Deputy Minister on all matters relating to corrections and release and on policy initiatives and operational submissions of the CSC and NPB and on the implications of the findings and reports of various review organizations, such as the Office of the Correctional Investigator; develops federal policy and legislation to meet the Government's responsibilities with respect to correctional services; develops policies and programs for the Sector; develops long term policies and strategic planning within the Sector and conducts research and analysis in support of policy and program development.

The Planning and Management Branch, comprised of five units - Planning and Systems, Executive Services, Management Review, Finance and Administration and Human Resources, provides corporate services for the Secretariat, the Review Agencies and to a degree, the Department, particularly with respect to strategic planning and consolidation and analysis of operational plans.

The Planning and Systems Group coordinates departmental strategic planning and develops planning processes; evaluates and makes recommendations to the Minister and Deputy Minister on the content of the strategic and financial plans of the Secretariat, the Agencies and Review Agencies; makes recommendations to the Minister and Deputy Minister on departmental research and statistics policy, plans and priorities; manages a program of environmental scans, surveys, and long-term research in support of planning; develops and maintains Secretariat management information systems; develops Secretariat informatics policies and programs; and evaluates and makes recommendations on Ministry informatics plans and policies.

The Executive Services Group supports the Minister, the Deputy Minister, the Agencies and the Secretariat on designated intra- and interdepartmental policy and program initiatives, Cabinet and parliamentary affairs, federal-provincial, private and voluntary sector relations, international issues, ministerial correspondence and access to information and privacy. Through the Secretariat Regional Offices, Executive Services provides regional representation, consultation, liaison and communications support for the Minister, the Secretariat and, as requested, for the Agencies. To enhance federal-provincial relations for strategic planning and consultations, the Regional Offices provide information to the Secretariat and the Ministry on provincial pressures, opportunities and priorities and provide information to the provinces and the private and voluntary sectors on Secretariat and Ministry policies, programs and priorities. The Regional Offices also support Secretariat program development and delivery and regional communications.

The Management Review Directorate is responsible for Secretariat program evaluation, audit and other aspects of management review to improve effectiveness and efficiency; advising on long-term audit and evaluation plans and frameworks for the Agencies and advising the Deputy Minister on the implications of program reviews, management practices and evaluation planning.

The Finance and Administration Division prepares and implements administrative and accounting policies, procedures and services for the Secretariat and Review Agencies and advises the Minister and Deputy Minister on administration and accounting policies in accordance with directives for Increased Ministerial Authority and Accountability.

The Human Resources Division prepares, implements and delivers personnel policies, programs, procedures and services for the Secretariat and Review Agencies.

The Communications Group explains departmental objectives, roles, responsibilities and activities to all those within the Canadian systems of security and Criminal Justice, the media and the public-at-large, and serves the information and communication needs of the Solicitor General in the exercise of his constitutional responsibility. This Group has the primary responsibility for provision of strategic communications advice and the development of major or strategic policy and plans in all areas falling within the mandate of the Solicitor General.

Legal Services is a unit staffed by Department of Justice lawyers serving as legal advisors to the Minister and Deputy Minister. It also provides legal advice to Secretariat branches and is involved, as required, in matters of law relating to Secretariat programs and policy development. The Secretariat provides support staff for the unit.

Resource Summaries

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousand of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87 *	
	$	PY	$	PY	$	PY
Deputy Solicitor General/ Solicitor General	1,750	37	1,710	36	1,634	41
Police and Security	6,685	53	5,545	46	5,924	44
Corrections	3,172	24	3,564	24	4,887	23
Planning and Management	10,775	98	11,018	106	10,810	119
Communications	2,456	22	2,057	23	2,696	24
Legal Services	75	2	76	2	83	2
	24,913	236	23,970	237	26,034	253

* For comparative purposes actual 1986-87 expenditures exclude items which were part of the transfer of responsibility to Justice for the Young Offenders Act and overall leadership in criminal justice policy. (45 P/Y's and $112,973)

Performance Information and Resource Justification

The Secretariat operates within the constraints of a relatively small resource base which allows it to provide its basic ongoing functions of policy advice and analysis, research, strategic planning, experimentation, coordination, communications, management review and program management and to deal with preliminary phases of major new policy initiatives as they arise.

The Secretariat, as the departmental corporate policy, planning and research arm, is frequently directed by Government to undertake new initiatives or enhanced major activity related to ongoing initiatives. As a result, the Secretariat resource base is adjusted to reflect the resource demands of these priority initiatives. If these initiatives evolve to become an ongoing element of the Secretariat program, the resource base is permanently adjusted.

Operating resources are also used for a limited number of "program" type activities including: Crime Prevention Week; the Crime Prevention and Victims Resource Centres; support to national voluntary organizations; and the development of Canadian criminological research in policing, corrections and security.

The Secretariat operational environment has been and will continue to be characterized by annual decreases to its human resource base as a result of downsizing, restraint, program transfer and redeployment to the Review Agencies. The cumulative impact of these factors on Secretariat person-years is illustrated in Figures 7 and 8. A major challenge facing the Secretariat will be the development of resourcing strategies to ensure effective response to Government & Ministerial priorities.

Figure 7: Reductions to Secretariat Person-Year Base 1986/87-1991/92

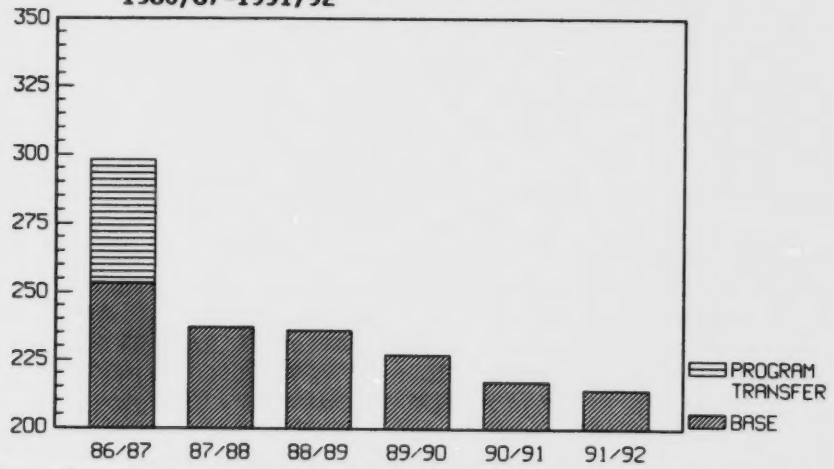

Figure 8: Major Elements of Secretariat Resource Reductions

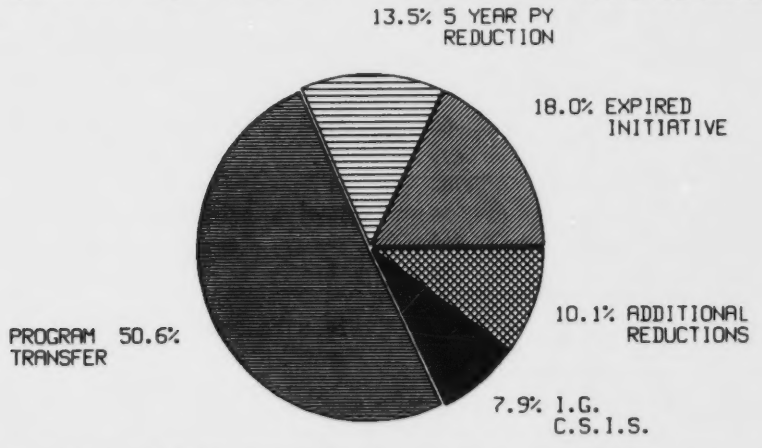

Resources used in support of ongoing established programs and policy initiatives are depicted for the period 1986-1989 in Figure 9.

Figure 9: Details of Expenditures by Operational Objectives

Operational Objective	Planned 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)
Executive Support	37	300	37	344	41	361
Security Sector	25	300	21	367	20	205
Policing Sector						
A. Ongoing Programs	17	220	14	225	13	292
B. Initiatives						
- Fleur	2*	25	1	20	3	40
- Frenp	1	210	1	20	1	40
- PITC	2	300	1	20	1	20
- Crime Prevention	4	1700	4	1717	6	1800
- Missing Children	1	200	2	290	2	285
- Nat. Drug Strat.	2	300	1	200	-	-
- Corr. Law Review	-	-	-	-	3	76
Corrections Sector						
A. Ongoing Programs	16	700	13	526	11	605
B. Initiatives						
- Corr. Law Review	2	168	4	176	4	100
- Cond. Rel/Man. Sup.	1	220	1	600	1	140
- Nat. Drug Strat.	1	175	1	100	-	70
Inter-sectoral Activities						
A. Ongoing Programs	1	2586	2	2586	2	2495
B. Initiatives						
- Victims	2	700	2	168	6	700
- Family Violence	-	280	2	100	1	75
- Women in Conflict	-	200	2	673	5	880
- Natives	2	200	6	244	8	178
Corporate Services						
- Planning & Systems	14	900	15	994	13	925
- Executive Services	34	693	28	500	34	700
- Admin. Services	29.5	1700	34	1724	31	1791
- Personnel Services	14.5	56	14	56	17	44
- Management Review	4	250	5	188	4	76
- Legal Services	2	20	2	16	2	17
Communications	22	700	24	600	24	850
Program Transfer						
- Young Offenders	-	-	-	-	30	111668
- Firearms	-	-	-	-	3	30
- Criminal Justice Policy	-	-	-	-	12	120

* Four P/Y's will also be provided by other Departments to work on this initiative.

B. Review agencies

For 1988-89 this activity will consist of three components - the Office of the Correctional Investigator; the Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service; and the Royal Canadian Mounted Police, Public Complaints Commission. The Royal Canadian Mounted Police, External Review Committee, previously included in this activity has moved to a separate vote structure for 1988/89 and a separate Part III document.

1. Office of the Correctional Investigator

Objective

The Correctional Investigator's mandate, as established in 1977 by an Order in Council, is "to investigate, on his own initiative, on request from the Solicitor General of Canada, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Penitentiary Act, and report upon problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada".

Description

The Office of the Correctional Investigator was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The staff investigated 2500 complaints in 1986-87, conducted 1300 interviews, and regularly visited all penal institutions. By liaising with the Commissioner of Corrections and related agencies, the Correctional Investigator endeavors to resolve complaints by administrative action. The major types of complaints investigated relate to transfers, visits and correspondence, medical and discipline. The Correctional Investigator is, therefore, an ombudsman for inmates.

Resource Summaries

Figure 10: Sub-Activity Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecasts 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Office of the Correctional Investigator	676	10	610	10	568	9

Performance Information and Resource Justification

Workloads and resource requirements of the Office of the Correctional Investigator are driven primarily by the volume of complaints received from inmates, their families and other interested persons; the complexity of the issues to which such complaints pertain; the extent of the investigation required to analyze each situation; and the negotiations required to resolve a complaint where the Office considers a complaint to be justified. As well, the Solicitor General, from time to time, requests the Correctional Investigator to undertake special investigations into issues such as major prison disturbances.

The resource base for the Office provides a basic operating budget sufficient for a limited amount of field investigation. In fiscal year 1987-88 the Office expects to handle 3000 complaints, conduct 250 visits to institutions and complete 1500 interviews with inmates and many more with Correctional Service staff and other concerned parties. The workload is expected to increase in 1988-89.

2. Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service

Objective

The objectives of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service are:

- to monitor the compliance by the Service with its operational policies;
- to review the operational activities of the Service;
- to submit an annual certificate on the Service's operations to the Solicitor General; and
- to conduct such reviews of specific activities of the Service as may be directed.

Description

The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, provided for an Inspector General. The Inspector General is appointed by the Governor in Council and is responsible to the Deputy Solicitor General.

The Office of the Inspector General, CSIS, apart from a small management and support element, consists of two sections. One is responsible for field monitoring and auditing of CSIS operations, primarily by reviewing operational files and conducting interviews. The remainining staff are policy analysts who are involved in setting standards, analyzing the results of field work, and conducting special reviews and studies. Administrative and logistics support to the Office is provided by the Ministry Secretariat.

Resource Summaries

Figure 11: Sub-Activity Expenditures

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Office of the Inspector General CSIS	**912**	**12**	652	12	724	9

Performance Information and Resource Justification

The nature of the Inspector General's statutory responsibilities and the Service's operations dictates that the performance of this office can only be measured by the degree of satisfaction expressed by the Solicitor General, the Security Intelligence Review Committee (SIRC), Parliament and, ultimately, the general public. In his Certificate submitted for the 1986 calendar year (the third), the Inspector General was able to certify the extent of compliance by the Service with the law, Ministerial directives and its operational policies. Since early 1987, all authorized personnel have been in place. This was not the case for the first two Certificates when the Inspector General had been unable to certify compliance as he did not have the necessary staff to carry out the required work. The SIRC, in its 1986-87 Annual Report, indicated its complete satisfaction with the Inspector General's third Certificate.

Throughout the 1987 calendar year, the office had a full audit and review capacity. While training is an ongoing process, the initial training of all staff has been completed during the calendar year 1987. Under normal conditions, it appears that the current establishment of personnel should be sufficient to carry out the Inspector General's workplan. However, the number of requests for reviews received, that were outside the Inspector General's workplan, has taxed the staff to the limits and has caused the Inspector General to alter and delay some of his planned audits and reviews.

During 1987, the office undertook and completed various projects and tasks, including:

- providing the third Certificate, which included a study of the role and function of the "strictly necessary" standard;
- SIRC-directed reviews of important CSIS responsibilities;
- studies of reviews requested by the Minister respecting several operational issues;
- research and analysis relating to the Service's mandate and powers;
- selective audits.

3. Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission

Objective

The RCMP Public Complaints Commission reviews the handling by the RCMP of public complaints related to the conduct of members of the Force; investigates complaints where it deems necessary; holds formal hearings; makes recommendations to the Commissioner of the Force and to the Solicitor General; makes a final report to the Solicitor General; and reports annually upon its activities to Parliament.

Description

The Commission reviews case files, holds hearings and where necessary, may investigate a complaint when it is deemed appropriate and may institute and investigate its own complaint. The Commission receives initial complaints from the public and ensures that they are properly considered. The Commission sits at locations across Canada. Given the nature of its mandate, which is roughly equivalent to that of the complaint aspect of provincial police commissions, it is required to maintain liaison with policing authorities, including provincial and municipal governments, across Canada. The Commission may make recommendations to the Commissioner of the RCMP and the Solicitor General. Administrative support is provided to the Commission by the Ministry Secretariat.

Resources Summaries

Figure 12: Sub-Activity Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	-	-	80	1	114	-

Performance Information and Resource Justification

The Commission will become operational in 1988. No workload or performance data is yet available. However, prior year data related to complaints received suggest that more than a 1000 initial complaints will be received and processed by the Commission each year; 360 cases will require review of investigation reports, statements and other documents; and 25 or more cases will require the conduct of investigations and/or formal hearings.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Program expenditures by object are presented in Figure 13.

Figure 13: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87 *
Personnel			
Salaries and wages	**11,561**	11,158	12,833
Other Personnel	**1,837**	1,700	1,842
	13,398	12,858	14,675
Goods and services			
Transportation and communications	**1,758**	1,579	1,546
Information	**900**	758	810
Professional and special services	**4,972**	3,839	4,095
Rentals	**397**	331	377
Purchased repair and upkeep	**225**	180	211
Utilities, materials and supplies	**561**	443	511
All other expenditures	**35**	30	35
	8,848	7,160	7,585
Total operating	**22,246**	20,018	22,260
Capital	**98**	657	715
Grants and contributions	**4,157**	4,637	4,465
	26,501	25,312	27,440

* For comparative purposes actual 1986-87 expenditures exclude items which were part of the transfer of responsibility to Justice for the Young Offenders Act and overall leadership in criminal justice policy.

2. Personnel Requirements

Figure 14: Person Year Requirements by Activity

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Ministry Secretariat	236	237	253
Review Agencies			
- Office of the Correctional Investigator	10	10	9
- Office of the Inspector General CSIS	12	12	9
- RCMP Public Complaints Commission	-	1	-
	258	260	271

Figure 15: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Management Category	35	37	29	51,400-100,700	72,141
Scientific and Professional	19	22	30	15,600- 70,392	54,340
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	21	28	36	15,178- 63,264	43,131
Financial Administration	7	9	9	14,005- 59,267	42,045
Information Services	9	7	6	15,005- 59,100	50,319
Organization and Methods	-	2	1	14,874- 59,100	
Personnel Administration	7	8	9	14,239- 60,400	43,912
Welfare Program	16	21	22	16,476- 59,100	45,930
Program Administration	40	18	24	15,178- 63,264	45,873
Computer System Administration	2	2	3	20,087- 68,111	42,826
Technical	3	6	7	14,009- 64,044	35,654
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	42	43	39	14,338- 35,194	24,152
Secretarial, Stenographic and Typing	47	46	46	14,210- 35,419	26,439
Operational	-	1	-	17,281- 43,181	
Other	10	10	10		

NOTE: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 16: Details of Grants and Contributions

(dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual * 1986-87
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	**49,000**	49,000	49,000
Canadian Criminal Justice Association **	**122,500**	122,500	122,500
John Howard Society	**50,000**	50,000	50,000
Authorized After-care Agencies	**1,782,649**	1,782,649	1,782,649
Total Grants	**2,004,149**	2,004,149	2,004,149
** Formerly the Canadian Association for the Prevention of Crime			
Contributions			
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	**1,883,851**	2,364,000	2,241,969
Core Funding - National Voluntary Organizations	**269,000**	269,000	218,957
	2,152,851	2,633,000	2,460,926
	4,157,000	4,637,149	4,465,075

* Excludes contribution expenditures relating to Young Offencer cost sharing agreements $108,597,211 and Young Offender Program and System development $2,238,231.

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 17 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 17: Net Cost of Program for the Year 1988-89

(thousands of dollars)	Main Estimates 1988-89	Add Other Costs*	Estimated Net Program Cost 1988-89	1987-88
Solicitor General Program	26,501	3,350	**29,851**	30,902

* Other costs include the following:

	($000)
• Services provided by Public Works Canada	2,329
• Services provided by Treasury Board	266
• Services provided by Labour Canada	723
• Services provided by Supply and Services	32

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1989-III-43 au Canada: $ 5.00
ISBN 0-660-53967-5 à l'étranger: $ 6.00

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, ce présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 4
B. Emploi des autorisations en 1986-1987 6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
   1. Points saillants 7
   2. Sommaire des besoins financiers 12
B. Rendement récent
   1. Points saillants 13
   2. Examen des résultats financiers 17
C. Données de base
   1. Introduction 18
   2. Mandat 19
   3. Objectif du Programme 19
   4. Description du Programme 20
   5. Organisation du Programme en vue de son exécution 21
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 23
   2. Initiatives 26
   3. État des initiatives annoncées antérieurement 26
E. Efficacité du Programme 31

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère 33
B. Organismes de surveillance
   1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel 40
   2. Bureau de l'Inspecteur général, SCRS 42
   3. Commission des plaintes du public contre la GRC 44

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 45
   2. Besoins en personnel 46
   3. Paiements de transfert 48
   4. Coût net du Programme 49

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	**Budget principal 1988-1989**	Budget principal 1987-1988
	Solliciteur général		
1	Dépenses du Programme	**24 664**	24 196
(S)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	**46**	40
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**1 791**	1 730
	Total du Ministère	26 501	25 966

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	**Budget principal 1988-1989**
	Solliciteur général	
	Ministère	
1	Solliciteur général - Dépenses du Programme, les subventions inscrites au Budget et contributions	**24 664 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)

	Budget principal - 1988-1989					Budget principal de 1987-1988
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	**Total**	
Secrétariat du Ministère	236	20 658	98	4 157	**24 913**	23 792
Organismes d'examen	22	1 588	-	-	**1 588**	2 174
	258	22 246	98	4 157	**26 501**	25 966
Années-personnes autorisées en 1987-1988	266					

B. Emploi des autorisations en 1986-1987--Volume II des comptes publics

Crédits (dollars)	Budget principal	Total des crédits disponibles	Emploi réel
Ministère			
1 Dépenses de fonctionnement	21 871 500	24 338 282	**23 106 187**
5 Subventions et contributions	165 685 000	163 263 002	**115 301 517**
(S) Solliciteur général - Traitement et indemnité d'automobile	39 530	41 098	**41 098**
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 772 878	1 964 878	**1 964 878**
Total du Ministère - Budgétaire	189 368 908	189 607 260	**140 413 680**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

D'importants changements au mandat, aux priorités, aux responsabilités en matière de programme et aux niveaux de ressources du Ministère ont entraîné de telles modifications qu'il a fallu refondre la stratégie, la structure et l'affectation des ressources du Secrétariat. Voici, les principaux changements touchant les plans du Secrétariat pour 1988-1989:

- Le sous-groupe de travail Nielsen chargé de la justice recommandait que soient examinés les rôles et responsabilités des ministères fédéraux chargés de la justice pénale.

- Le mandat du Ministère a été clarifié pour mettre l'accent sur les responsabilités du Solliciteur général envers le SCRS, la GRC, le SCC et la CNLC, et envers leurs organismes respectifs de surveillance, ainsi que les responsabilités sectorielles connexes en matière de sécurité, d'antiterrorisme, de services de police et de correction. Le Solliciteur général a d'importantes responsabilités en matière de protection contre les actes criminels et les menaces envers la sécurité nationale.

- Les ressources du Secrétariat ont été réduites par le transfert, au ministère de la Justice, du programme d'exécution de la Loi sur les jeunes contrevenants et de la responsabilité d'assurer la direction de l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale (45 années-personnes et 151 millions de dollars).

En 1987-1988, le Secrétariat a effectué un examen de gestion intensif qui a entraîné une réorganisation visant à permettre au Secrétariat de mieux aider le Ministre à gérer ses organismes et à assumer ses responsabilités plus vastes en matière de sécurité, de services de police et de correction.

On a renforcé la capacité d'élaboration des politiques dans les domaines de la sécurité, de l'antiterrorisme et des services de police. La création de la Direction des affaires correctionnelles a augmenté la capacité d'élaboration de politiques en matière de services correctionnels et de mise en liberté. La Direction de la planification et de la gestion a été créée pour accroître la capacité du Secrétariat

d'assurer la planification stratégique pour tout le Ministère ainsi que la coordination et l'analyse des plans opérationnels, l'examen des programmes et des systèmes d'information de gestion, et la prestation de conseils au Ministre à ce sujet. Les relations fédérales-provinciales et les communications du Ministère ont reçu une plus grande importance et une orientation plus ferme pour appuyer le Ministre.

Le tableau 1 montre dans quelle mesure le Secrétariat a réaffecté ses ressources de façon à renforcer l'élaboration de politiques, l'aide aux organismes et la planification stratégique et organisationnelle, par la réorganisation.

Tableau 1: Réaffectation de différentes catégories des personnes-années du Secrétariat avant et après la réorganisation

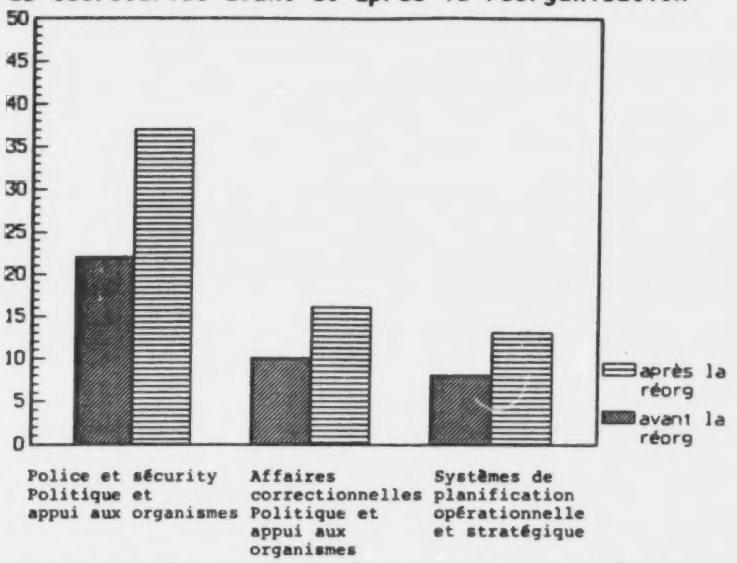

Compte tenu du mandat du Ministère et des priorités du gouvernement, voici les objectifs que le Secrétariat s'est fixés pour 1988-1989:

Secteur de la sécurité et de l'antiterrorisme

- Donner des conseils concernant la mise en oeuvre des recommandations du groupe Osbaldeston sur le Service canadien du renseignement de sécurité (voir pages 13, 26 et 39).

- Donner suite au rapport du comité du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique afin d'améliorer les systèmes d'antiterrorisme et de gestion des crises au sein du Ministère (voir pages 13, 26 et 39).

- Aider le Sous-solliciteur général à coordonner et à diriger des activités du secteur de la sécurité par l'intermédiaire du Comité consultatif de la sécurité (voir pages 13 et 39).

- Conseiller le Solliciteur général concernant les besoins du gouvernement en matière de renseignement de sécurité (voir pages 26 et 39).

- Préparer l'examen quinquennal prévu par la Loi sur le SCRS (voir pages 26 et 39).

- Élaborer un cadre de politique précisant le rôle de la GRC en matière de sécurité dans les aéroports et de garanties à l'égard des personnes jouissant de la protection internationale (voir page 39).

Secteur des services de police et de l'application de la loi:

- Continuer à examiner, avec le concours de la GRC, les rôles et responsabilités de celle-ci (voir pages 13, 26, 39).

- Consulter les provinces et territoires contractants en vue de la renégociation, en 1990-1991, des contrats régissant les services de police assurés par la GRC, élaborer des solutions à l'appui des positions de négociation fédérales (voir pages 14, 22 et 39).

- Renforcer les activités nationales de prévention du crime, améliorer les services policiers et communautaires, et accroître la participation du secteur privé dans ce domaine (voir pages 14, 27 et 39).

- Continuer d'améliorer les mécanismes interministériels visant à coordonner et à diriger les activités d'application de la loi au sein du gouvernement fédéral (voir pages 14, 26, 39).

- Soutenir l'application efficace de la loi et la productivité des services de police en créant et en implantant le Centre des techniques d'information policière (CTIP), en élaborant et en mettant à l'essai des stratégies de services policiers communautaires (voir pages 14 et 39).

- Poursuivre la mise en oeuvre, dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, les initiatives nationales en matière de lutte contre le trafic de drogue (voir pages 14, 27, 39).

- Améliorer la façon dont les corps policiers donnent suite aux cas d'enfants disparus, élaborer des programmes et des services policiers et communautaires efficaces visant à empêcher la victimisation chez les enfants à risques (voir pages 14, 27 et 39).

Secteur correctionnel

- Poursuivre l'Examen du droit correctionnel et appliquer les réformes recommandées au droit correctionnel (voir pages 14, 27 et 39).

- Suite à l'enquête du Coroner sur la mort de Celia Ruygrok, renforcer la coopération et la coordination entre les divers éléments du système de justice; améliorer la collecte et l'analyse des renseignements sur les personnes qui entrent dans le système correctionnel; améliorer la planification et le traitement des cas; mettre en oeuvre un programme de planification de la mise en liberté des détenus visant à informer et à obtenir la participation de la collectivité; enfin, améliorer les renseignements fournis à la CNLC avant la prise de décisions de mise en liberté et de révocation (voir pages 15 et 39).

- Coordonner l'examen de la gestion des peines par le Ministère afin d'améliorer les systèmes et processus des fonctions suivantes: réception, classification et évaluation, planification du programme, mise en liberté et surveillance postérieure à la libération, enfin, aide aux détenus (voir pages 15 et 39).

- Coordonner la réaction du Ministère au rapport de la Commission sur la détermination de la peine (voir pages 15 et 39).

- Appuyer la Stratégie nationale antidrogue en élaborant et en exécutant - auprès des détenus des pénitenciers - un sondage sur la consommation de drogue et d'alcool et sur ses effets sur la criminalité; ce sondage servira de cadre à la mise à l'essai des programmes de traitement en milieu carcéral et communautaire (voir pages 15 et 39).

Priorités intersectorielles:

- Veiller à ce que les services de police et de correction donnent suite aux priorités gouvernementales générales à l'égard des victimes d'actes criminels et de violence dans la famille (voir pages 15, 39).

- Améliorer les programmes de prévention du crime et les services de police et de correction à l'intention des femmes et des peuples autochtones; pour ce faire, élaborer des politiques, faire des recherches, mener des projets-pilotes, enfin, diffuser de l'information (voir pages 15, 28 et 39).

- Élaborer un cadre de politique pour renforcer la capacité des organismes nationaux de bénévolat et appuyer les initiatives du Ministère concernant les services policiers et correctionnels (voir pages 15 et 39).

- Collaborer avec les ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec les services de police et de correction à l'élaboration de stratégies nationales visant à résoudre les problèmes que connaissent les collectivités éloignées et nordiques.

- Encourager d'étroites relations de travail entre tous les organismes du Ministère et avec les autres paliers de gouvernement, les secteurs privé et bénévole.

Priorités de gestion:

- Mettre en oeuvre le rôle, la mission et les valeurs adoptés récemment par le Secrétariat pour accroître sa capacité:

  - d'élaborer des cadres d'orientation à long terme du Ministère qui stimuleront les changements de politiques et de programmes pour renforcer les systèmes canadiens de sécurité, de police et de correction, et qui feront connaître ces systèmes au public et contribueront à augmenter sa confiance en ceux-ci;

  - de renforcer le contrôle du rendement et la responsabilité dans l'ensemble du Ministère pour permettre au Solliciteur général de gérer efficacement son portefeuille.

- Rendre le Secrétariat plus apte à appuyer les organismes du Ministère, surtout en ce qui concerne les politiques opérationnelles et l'analyse des questions opérationnelles.

- Produire un résumé stratégique pour le Ministère et établir un processus de planification stratégique et opérationnelle.

- Diffuser de l'information sur le Ministère afin d'accroître, parmi tous les paliers du gouvernement et le grand public, la compréhension du Ministère et la confiance en celui-ci.

- Produire un plan d'action ministériel - et en diriger la mise en oeuvre - en vue de donner suite aux politiques gouvernementales en matière de langues officielles, d'action positive et de programmes prioritaires à l'intention des handicapés et des diverses cultures.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 2: Sommaire des besoins financiers, par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévisions 1987-1988	Différence	Détails à la page
Secrétariat du Solliciteur général	**24 913**	23 970	943	33
Organismes de surveillance				
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel	**676**	610	66	40
- Bureau de l'Inspecteur général SCRS	**912**	652	260	42
- Commission des plaintes du public contre la GRC		80	(80)	44
	26 501	25 312	1 189	
Années-personnes autorisées	**258**	260		

Explication des prévisions: Les principaux articles qui contribuent à l'augmentation nette de 1,2 million, ou 4,7%, des besoins pour 1988-1989 comparativement aux prévisions de 1987-1988 proviennent des ressources comprises dans le Budget des dépenses et couvrant les premières années d'application des initiatives relatives aux victimes d'actes criminels et à la violence dans la famille. Ces initiatives représentent des dépenses de 8 millions et de 3 millions de dollars respectivement.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les principales réalisations du Secrétariat en 1987-1988.

Secteur de la sécurité et de l'antiterrorisme

- Des ententes, en vertu du paragraphe 61(2) de la Loi sur le SCRS, ont été conclues avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard (voir pages 26 et 39).

- Le groupe Osbaldeston a été mis sur pied et appuyé dans son travail; il était chargé d'examiner la transformation du SCRS en organisme civil et les politiques opérationnelles d'antisubversion (voir pages 26 et 39).

- Le Secrétariat a pris des mesures pour renforcer le Comité consultatif de la sécurité et pour permettre au Secrétariat de mieux appuyer le Comité (voir page 39).

- De concert avec le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat a mis sur pied un groupe de travail antiterroriste chargé de donner suite au rapport sénatorial sur le terrorisme et la sécurité publique (voir pages 26 et 39).

Secteur des services de police:

- Dans le cadre des préparatifs de la renégociation des contrats de la GRC, le Secrétariat a collaboré à l'élaboration d'un plan en vue d'examiner les rôles et responsabilités de la GRC; il a présenté aux provinces un projet de base de données - sur les coûts des services nationaux de police - qui sera utilisé au début par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux intéressés, puis, par les provinces non contractantes (voir pages 26 et 39).

- On a poursuivi la mise en place de programmes policiers et communautaires de prévention du crime à l'intention de ceux qui sont les plus vulnérables aux conséquences des actes criminels. La Semaine nationale de la prévention du crime avait, cette année, comme thème principale la prévention de la consommation de drogue et appuyait ainsi la Stratégie nationale antidrogue.

En reconnaissance de leur contribution exceptionnelle à la prévention du crime, 52 personnes et organisations ont reçu le Prix du Solliciteur général pour la prévention du crime (voir pages 27 et 39).

- Le Secrétariat a coordonné les efforts du Ministère concernant la Stratégie nationale antidrogue et il a élaboré des recherches, des expériences et des projets de diffusion de l'information en vue de réduire la demande et la consommation de drogue (voir pages 27 et 39).

- À la suite de consultations fédérales-provinciales, le Secrétariat a surveillé, par le biais d'un groupe de travail interministériel, la création du Centre des techniques d'information policière (CTIP). Entré en activité le 2 juillet 1987, le Centre a d'abord cherché à uniformiser les données, à élaborer des protocoles de communication et à poursuivre la constitution du répertoire du système d'information de gestion (voir pages 27 et 39).

- Le Secrétariat a cherché à améliorer la façon dont les corps policiers donnent suite aux cas d'enfants disparus. Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus à la GRC a été créé. On a poursuivi des travaux de recherche avec l'aide des corps policiers de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et de Surrey (C.-B.). Un programme expérimental de prévention des fugues a été lancé à Toronto. Des consultations fédérales-provinciales ont eu lieu concernant la création d'un Centre canadien d'information sur les enfants disparus (voir pages 28 et 39).

- Les 16 ministères intéressés ont examiné les recommandations d'une étude ayant duré 18 mois et portant sur l'application des lois fédérales. Un comité de sous-ministres a été créé pour surveiller l'élaboration de mécanismes visant à améliorer l'efficience et l'efficacité du système d'application des lois fédérales. Le Comité a approuvé des plans qui assureront la coordination, l'uniformisation et la responsabilité des organismes chargés de l'application de la loi (voir pages 26 et 39).

Secteur correctionnel:

- Le Secrétariat a achevé et distribué des documents de travail sur la Révision du droit correctionnel et il a tenu d'importantes consultations avec des représentants des provinces, de la magistrature, du Barreau, des organismes de bénévolat, des groupes de victimes, des employés des services correctionnels et des détenus (voir pages 29 et 39).

- Immédiatement après l'enquête sur la mort de Celia Ruygrok, à la demande du Ministre, le Sous-solliciteur général a dirigé un groupe de travail ministériel chargé d'examiner les répercussions des conclusions du coroner sur les politiques et les programmes (voir page 39).

- Le Sous-solliciteur général a convoqué un comité directeur du Ministère pour examiner les politiques et programmes de gestion des peines, pour recommander et planifier des améliorations à long terme concernant la gestion des cas, les décisions en matière de libération conditionnelle et la surveillance communautaire (voir page 39).

- Le Secrétariat a collaboré à une étude importante, parrainée par le SCC et la CNLC, chargée d'élaborer de nouvelles normes en matière de surveillance des détenus dans la communauté par des employés des gouvernements fédéral et provinciaux ou du secteur privé. Le groupe d'étude a rendu public un document de travail qui a servi de fondement à d'importantes consultations qui ont commencé en 1987-1988 et qui se poursuivront les années suivantes (voir page 39).

- Le Secrétariat a coordonné l'étude, par le Ministère, sur le rapport de la Commission sur la détermination de la peine. Une analyse préliminaire des conclusions du rapport a été soumise au Solliciteur général (voir page 39).

- En se fondant sur les premières conclusions de l'étude sur la prise de décisions en matière de libération conditionnelle, la CNLC a formulé, avec le concours du Secrétariat, les critères de décision visant à accroître l'efficacité du processus, à uniformiser ses décisions et à mieux communiquer les facteurs à envisager et les motifs de décisions (voir pages 29 et 39).

Initiatives intersectorielles:

- Avec le concours des ministères de la Santé et du Bien-être social et de la Justice, des plans ont été élaborés à l'appui d'initiatives fédérales renforcées destinées à empêcher la violence dans la famille et à améliorer la justice sociale pour les victimes d'actes criminels (voir pages 29, 30, 39).

- On a poursuivi les projets-pilotes, la diffusion d'information et l'élaboration de politiques visant à améliorer les programmes policiers et correctionnels à l'intention des femmes ayant des démêlés avec la justice (voir pages 31 et 39).

- Le Secrétariat a produit un document de travail destiné à stimuler la consultation et la discussion entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les organismes de bénévolat en vue d'élaborer une politique ministérielle concernant ces organismes et leur rôle d'appui aux services policiers et correctionnels (voir page 39).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 3: Résultats financiers de 1986-1987 (en milliers de dollars)

	1986-1987		
	Réel	Budget principal	**Différence**
Secrétariat du Ministère	139 007	188 198	**(49 191)**
Organismes de surveillance			
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	568	483	**85**
Bureau de l'Inspecteur général, SCRS	724	688	**36**
Commission des plaintes du public contre la GRC	114		**114**
	140 413	189 369	**(48 956)**

Explication de la différence: Les changements sont dus surtout aux facteurs suivants:

(en milliers de dollars)

- retards dans la mise en oeuvre des ententes fédérales-provinciales en matière de partage des coûts d'élaboration des programmes et systèmes relatifs à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants. 37 744
- surplus générés par les organismes centraux à la suite du gel d'affectations et du programme de restrictions financières. 11 075

C. Données de base

1. Introduction

Le ministère du Solliciteur général comprend le Secrétariat du Ministère, les quatre organismes opérationnels - la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service canadien du renseignement de sécurité - et les organismes de surveillance connexes.

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel, le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC (les organismes de surveillance) exercent des fonctions de contrôle sur leurs organismes respectifs.

Le Secrétariat fait partie intégrante du Ministère et des systèmes canadiens de sécurité nationale et de services policiers et correctionnels. Il aide le Ministre à exercer toutes ses fonctions en lui fournissant information et conseils sur toutes les questions qui relèvent de son mandat, en aidant les organismes à s'acquitter de leurs responsabilités, en coordonnant la planification et l'élaboration des politiques, les communications et les évaluations - entre les organismes et dans l'ensemble du ministère - enfin, en créant et en assurant le fonctionnement de politiques et de programmes sectoriels. On trouvera l'organigramme du Ministère au tableau 4.

Tableau 4: Structure des activités du Programme

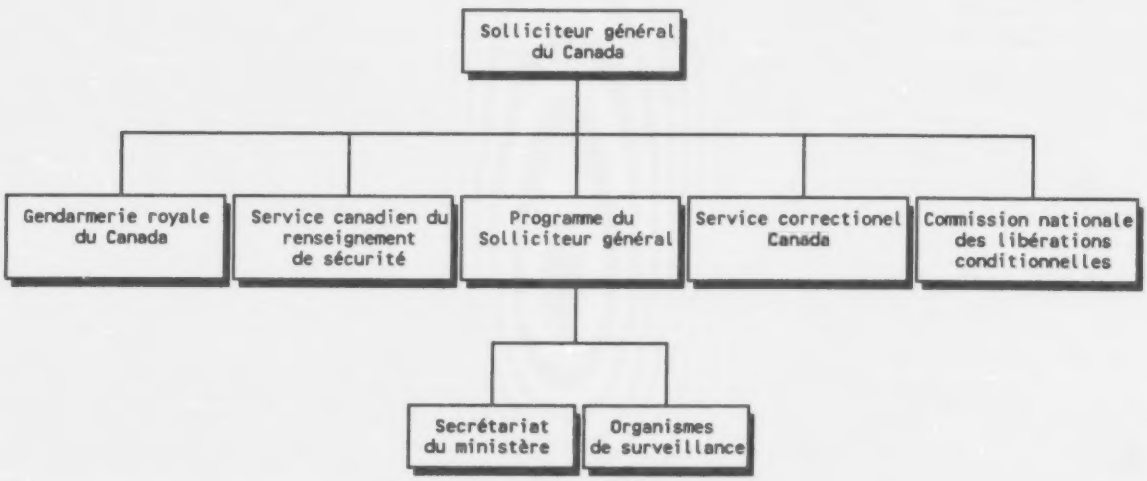

2. Mandat

Le Ministère a été créé en 1966 en vertu de la Loi sur le ministère du Solliciteur général qui confère au Solliciteur général la compétence à l'égard de toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à un autre ministère, direction ou organisme du gouvernement du Canada. Sa sphère de compétence s'étend:

- aux maisons de correction, aux prisons et aux pénitenciers;
- aux libérations conditionnelles et aux réductions de peine;
- à la Gendarmerie royale du Canada;
- au Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Ministère est chargé de l'administration des lois suivantes: Loi sur le ministère du Solliciteur général, Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, Loi sur les pénitenciers, Loi sur la libération conditionnelle de détenus, Loi sur les prisons et les maisons de correction, Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le casier judiciaire, Loi sur le transfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général s'acquitte de responsabilités opérationnelles en vertu de diverses lois, entre autres, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur l'immigration, dont l'application relève normalement d'autres ministères. Enfin, la GRC exécute toutes les lois fédérales dont l'application n'a pas été attribuée de façon précise à un autre ministère ou organisme.

3. Objectifs du Programme

Voici les objectifs du programme du Solliciteur général:

- de fournir une orientation concernant les programmes du Ministère;
- aider le Solliciteur général à remplir ses responsabilités concernant la GRC, le SCRS, le SCC et la CNLC - et les organismes de surveillance connexes - et aider ces organismes à avoir un rendement élevé;
- améliorer la sûreté, la sécurité et la justice sociale des canadiens dans les domaines de la sécurité interne et des services policiers et correctionnels, et ce, avec l'étroite collaboration des organismes du Ministère, du ministère de la Justice et des autres ministères provinciaux et fédéraux;

- faire enquête sur des plaintes provenant de détenus sous responsabilité fédérale ou faites en leur nom, ou tenter de les régler par le biais de mesures administratives, et présenter des rapports à ce sujet (Enquêteur correctionnel);

- surveiller et examiner les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, et présenter des rapports à ce sujet (IG du SCRS);

- vérifier le traitement des plaintes du public par la GRC, faire enquête au besoin, faire des recommandations et présenter des rapports (Commission des plaintes du public).

4. Description du programme

Le programme du Solliciteur général comporte deux éléments: le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance.

Le Secrétariat est l'organe général du Ministère en matière de politiques et de planification. Afin d'aider le Solliciteur général à diriger et à gérer le Ministère, le Secrétariat dispose de responsabilités claires de direction concernant des questions globales. Ce rôle est très important à cause de la nécessité de rapprocher les plans et les politiques des quatre organismes opérationnels du Ministère qui sont très distincts l'un de l'autre et qui nécessitent d'importantes ressources. Ce rôle global porte sur:

- Pour l'ensemble du Ministère, une planification stratégique efficace ainsi que la consolidation et l'analyse des plans opérationnels.

- Des cadres pertinents régissant les relations du Ministère avec:

  - les autres ministères fédéraux;
  - les organismes centraux du gouvernement fédéral;
  - les provinces;
  - l'ensemble des collectivités de la sécurité et des services policiers et correctionnels.

- Des communications efficaces et positives avec le grand public.

- Des systèmes efficaces d'information de gestion et d'information sur les opérations.

- Un examen efficace de la gestion et une mesure de la productivité et de l'efficience.

- De bons renseignements et conseils au Ministre dans ses décisions sur les activités du SCRS, de la gestion et de l'orientation des organismes du Ministère.

- Le leadership pour tout le Ministère lorsqu'il s'agit de déterminer, d'élaborer et de coordonner les politiques et les programmes du Ministère en fonction des priorités du gouvernement, de l'orientation ministérielle et des décisions du Parlement.

Les années précédentes, les organismes de surveillance comprenaient l'Enquêteur correctionnel, l'Inspecteur général du SCRS, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Pour assurer leur indépendance et accroître leur importance vis-à-vis du public, les organismes de surveillance ne font pas partie des organismes qu'ils surveillent. En 1988-1989, le Comité externe d'examen passera à un programme différent et fera l'objet d'un document distinct de partie III du budget. La Commission des plaintes du public contre la GRC suivera la même évolution et fera l'objet d'un document distinct pour l'exercice 1989-1990.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Le Sous-solliciteur général, l'Enquêteur correctionnel et les présidents de la Commission des plaintes du public et du Comité externe d'examen de la GRC relèvent tous de façon distincte du Solliciteur général et, par son entremise, du Parlement. L'Inspecteur général du SCRS fait rapport au Ministre par l'intermédiaire du Sous-solliciteur général.

En 1987, le Secrétariat du Ministère a été réorganisé pour en améliorer l'efficacité et la productivité. La réorganisation a entraîné la création de la Direction des affaires correctionnelles et de la Direction de la planification et de la gestion, ainsi qu'un renforcement de la Direction de la police et de la sécurité. La Direction des programmes, le service de recherche et de développement en sciences sociales du Ministère, a été dissoute et ses fonctions ont été réattribuées, à un niveau moindre toutefois, aux autres directions du Secrétariat.

Le Secrétariat continuera de fournir un éventail complet de services de soutien d'administration et de gestion à tous les éléments du programme et pour le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le tableau 4 illustre l'organigramme et les besoins en ressources du programme.

Tableau 5: Organigramme et besoins en ressources pour 1988-1989 (en milliers de dollars)

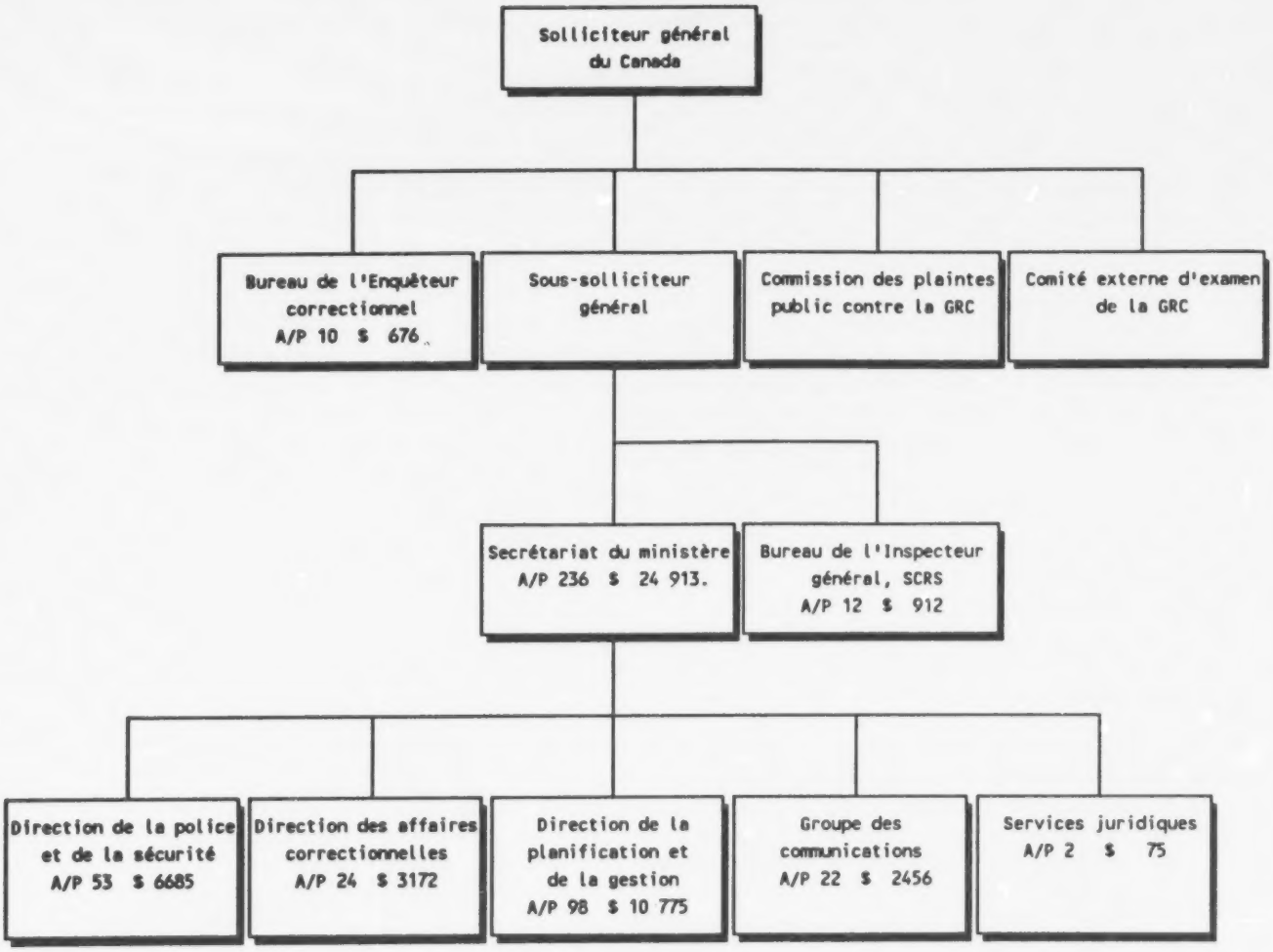

* Ne comprend pas les ressources affectées aux Cabinets du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général - 37 A-P, 1,750,000 $. La Direction de la planification et de gestion comprend les éléments suivants: bureau du SSGA - 2 A-P, Services exécutifs - 34 A-P, Planification et systèmes - 14 A-P, Contrôle de la gestion - 4 A-P, Ressources humaines - 14,5 A-P, Finance et administration - 29,5 A-P.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Sécurité nationale et antiterrorisme: L'espionnage et d'autres activités influencées par l'étranger ont continué de menacer la sécurité du Canada. Ces dernières années, d'autres menaces se sont précisées, surtout celles qui ont leur origine dans des conflits étrangers violents - souvent de nature ethnique ou nationaliste - dont l'action se déroule dans des pays tiers, comme le Canada. Les activités de ces personnes ou de ces groupes pour promouvoir leur cause ont de plus en plus une forme terroriste. Pour contrer les menaces envers le Canada, il faut maintenir l'efficacité des mesures de sécurité en place et continuer à améliorer les politiques et les structures de planification, de consultation et de coordination qui appuient les activités de sécurité.

Justice sociale: Les politiques et programmes fédéraux continueront à promouvoir la justice sociale. Les politiques relatives à l'Action positive et aux langues officielles exigeront un examen des politiques et pratiques du Ministère en matière de recrutement et d'administration. Il faut aussi penser à élaborer des programmes et des services visant à régler des problèmes nationaux comme la violence dans la famille, les victimes d'actes criminels, la consommation de drogue et les disparitions d'enfants. La Charte des droits et libertés aura de très importants effets sur les services de police et de correction, ainsi que sur le renseignement de sécurité. Compte tenu des responsabilités et des pouvoirs statutaires des organismes, le Ministère peut, tout en respectant la Charte, mettre en équilibre la protection de la société et de chaque citoyen, d'une part, et la protection des droits des personnes ayant des démêlés avec la justice, ou soupçonnées de l'être, d'autre part.

Restrictions budgétaires: Le gouvernement fédéral et certaines provinces continueront de restreindre les dépenses. Ce milieu opérationnel exige l'amélioration de la productivité et de la reddition de comptes, l'optimisation des ressources, enfin, la rationalisation du programme et de la prestation des services. Dans ce contexte, le Solliciteur général doit accorder une attention particulière à la rationalisation des ressources en matière de sécurité, d'application des lois et de services correctionnels. Il faut accorder une grande attention aux propositions en matière d'impartition et de privatisation dans les services policiers et correctionnels, ainsi qu'au rôle du secteur bénévole et des bénévoles dans l'élaboration de nouvelles approches en matière de prévention et de répression de la criminalité.

Consultations fédérales-provinciales: À moyen terme, le Ministère entamera d'importante négociations fédérales-provinciales sur la prestation des programmes et des services, négociations qui nécessiteront une coordination étroite et habile. Le Ministère doit évaluer les possibilités de rationalisation des dépenses et des ressources fédérales et provinciales, en conformité avec l'engagement fédéral d'établir des normes nationales d'une justice efficace, efficiente, humaine et équitable.

Tendances de la criminalité: Ces dernières années, les taux de criminalité semblent s'être stabilisés; toutefois, on doit s'attendre à une hausse des crimes contre les biens sans préméditation car le chômage chez les jeunes demeure élevé et la progéniture des enfants du "baby boom" entre dans les années où elle est vulnérable à la tentation. Même s'ils ne forment qu'un faible pourcentage (7 %) de tous les crimes signalés, les crimes avec violence pourraient continuer à augmenter, en particulier la violence dans la famille, à cause du maintien de l'écart, réel ou perçu, dans les possibilités économiques. Il est donc vraisemblable que la demande de services de police et d'aide aux victimes continue de s'accroître. Avec le concours des ministères de la Santé et du Bien-être social et de la Justice, le Ministère doit fournir les services nécessaires dans ce domaine.

Les profits de la criminalité érigée en entreprise au Canada sont maintenant si élevés que le gouvernement doit envisager des mesures législatives et des politiques afin de contrer ce problème grave. Compte tenu de l'organisation et de la complexité croissante de la criminalité, et de son caractère de plus en plus transnational et international, les services de police canadiens doivent améliorer leur capacité de coopération à l'échelle nationale et internationale pour faire échec au crime érigé en entreprise, et réduire les coûts humains, sociaux et économiques de la criminalité.

Il faut des programmes pour assurer la protection des collectivités et de leurs membres les plus vulnérables aux conséquences de la criminalité - femmes, enfants, personnes âgées et autochtones. Le Ministère doit lutter en priorité contre les crimes dont les conséquences sont plus graves, notamment les crimes avec violence et les crimes mettant en cause l'exploitation du pouvoir ou de la dépendance - la violence dans la famille, la violence contre les enfants, les crimes économiques et le trafic de drogue. Afin de manifester clairement sa répugnance pour la violence, le gouvernement doit s'engager à élaborer des stratégies à long terme et cohérentes de prévention de la criminalité, stratégies fondées sur une meilleure connaissance des causes et des corrélations de la criminalité.

Défis des services correctionnels: La prévision, la gestion et le contrôle de la population carcérale constituent d'importants défis pour les services correctionnels. Il faut des programmes permettant de mieux préparer les détenus à leur libération et de faciliter leur réinsertion sociale au moment de leur libération sous condition ou à l'expiration de leur peine. Le Ministère doit aussi donner suite à la demande de programmes correctionnels plus efficaces à l'intention des infracteurs violents.

Attitudes du public envers le crime et le châtiment: Le public est de plus en plus préoccupé par la criminalité et les sanctions qui l'accompagnent. La peur du crime semble en hausse au Canada, surtout chez ceux qui sont les plus vulnérables aux conséquences de la criminalité. Par ailleurs, il semble que le public ne croit plus que les institutions traditionnelles peuvent prévenir et réprimer la criminalité. Le Solliciteur général doit donner suite aux demandes du public qui veut plus de services et une plus grande responsabilité à l'égard de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité de ses organismes de police, de correction et de renseignement de sécurité. Pour ce faire, il doit s'engager à favoriser les communications, l'information du public et la diffusion de renseignements sur la criminalité et la sécurité, et sur les processus de prise de décisions au sein du Ministère.

2. Initiatives

L'initiative qui suit sera entreprise en 1988-1989:

Groupe de travail antiterroriste: Avec le concours du Bureau du Conseil privé, le Secrétariat donnera suite au rapport sénatorial sur le terrorisme et la sécurité publique en étudiant les questions relatives à la lutte au terrorisme.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Surveillance électronique: Le rapport annuel de 1986, présenté au Parlement en juin 1987, donnait un aperçu plus complet du recours à la surveillance électronique au Canada et de son importance dans la lutte contre le commerce des drogues illicites.

Service canadien du renseignement de sécurité: Le Secrétariat a aidé le Ministre à exécuter un important plan d'action visant à faire respecter par le SCRS les intentions qu'avait le Parlement en adoptant la Loi sur le SCRS, en 1984. Ce plan d'action est fondé sur les recommandations du comité consultatif indépendant sur le SCRS créé par le Solliciteur général en juillet 1987. De concert avec le SCRS et la GRC, le Secrétariat a continué à jouer un rôle prépondérant dans la conclusion d'ententes en vertu du par. 16(2) de la Loi sur le SCRS. Il a en outre entrepris les travaux préparatoires à l'examen quinquennal complet de la Loi sur le SCRS.

Étude de l'application des lois fédérales (ÉALF): En 1987-1988, un comité de sous-ministres - aidé d'employés détachés du Secrétariat, d'autres ministères et de la GRC - a élaboré des plans destinés à assurer une meilleure coordination des activités, à uniformiser les procédures et à accroître la responsabilité au sein du système d'application des lois fédérales. Parmi les projets en cours d'élaboration, on retrouve des normes minimales de formation des agents chargés de l'application des lois et des lignes de conduite normalisées régissant la possession et l'utilisation des armes à feu par ces agents, enfin, la délégation des pouvoirs.

Rôles et responsabilités de la GRC: À la suite des recommandations du groupe de travail Nielsen, on a élaboré le plan d'un examen complet des rôles et des responsabilités de la GRC. Dans le cadre du projet ÉALF, on a examiné à fond les services de police fédéraux. La GRC a elle-même fait l'objet d'un examen et elle a modifié sa structure organisationnelle. Les services de police contractuels seront étudiés dans le cadre de l'élaboration de la position fédérale en vue de la renégociation, en 1990-1991, des contrats de services de police assurés par la GRC. On examinera en outre d'autres éléments, comme les services d'application de la loi fournis par la GRC aux autres corps policiers.

Stratégie nationale antidrogue: La Stratégie a été lancée en mai 1987. Cette initiative touche toute l'administration fédérale, le Secrétariat coordonne et contrôle les activités du Solliciteur général en matière de drogues, notamment des initiatives distinctes de la GRC, du SCC et du Secrétariat. Avec le concours de la GRC, du ministère de la Justice et d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat élabore un projet de convention des Nations Unies concernant le trafic des drogues illicites et collabore à d'autres initiatives internationales visant à freiner la consommation et le trafic des drogues.

Crimes commerciaux: On continue à faire face à la complexité croissante et aux dimensions nationales et internationales de la criminalité. Celles-ci découlent de l'évolution technologique, du recours accru aux opérations bancaires extra-territoriales et du développement des marchés nationaux et mondiaux de la contrebande, en particulier celle des drogues illicites. Il est très important d'adopter les mesures permettant de déceler, de saisir et de confisquer les bénéfices du crime afin de décourager les auteurs des infractions relatives aux drogues. Avec l'aide des ministères de la Justice et de la Santé et du Bien-être social, le Secrétariat a poursuivi ses efforts visant à améliorer le contexte juridique dans ce domaine et à compléter le projet de loi sur les bénéfices de la criminalité que le Parlement étudie actuellement. On examine les méthodes permettant de retracer les actifs financiers et de restructurer les textes de loi actuels sur les drogues afin de donner suite aux engagements internationaux du pays. Sous la direction des Affaires extérieures et avec le concours du ministère de la Justice, le Secrétariat cherche à conclure des traités avec d'autres pays afin de fournir et d'obtenir de l'aide dans la lutte contre les activités criminelles internationales.

Ressources fédérales affectées aux services de police nationaux: Cette initiative prévoit l'élaboration d'une base de données sur les coûts des services policiers qui facilitera la conception d'une politique sur les services de police dans tout le pays. La base de données sera très importante dans le cadre de la renégociation des contrats de service de la GRC avec les provinces. Elle a été constituée par la collecte et l'intégration de données provenant de sources existantes, comme la GRC et le Centre canadien de la statistique juridique. Afin d'améliorer la qualité et l'utilité des données existantes, il faut faire appel à d'autres sources de données ou recourir à des sondages.

On a donc proposé que la collecte et l'analyse d'autres données se déroulent sous la direction du Centre qui est financé par le gouvernement fédéral et les provinces. On pourrait ainsi assurer la constitution en commun d'un ensemble de données et l'objectivité de celles-ci.

Enfants disparus: La GRC a mis sur pied le Bureau d'enregistrement des enfants disparus qui joue un rôle crucial dans la collaboration avec les corps policiers de l'ensemble du pays et avec les groupes de bénévoles comme Enfants-Retour. En mai 1987, le Bureau a publié sa première série de statistiques nationales. Même s'il s'agit de données préliminaires limitées, ces statistiques ont permis de mieux comprendre le problème des enfants disparus et elles se sont avérées utiles dans l'élaboration de politiques et de programmes. Les conclusions initiales du projet de recherche sur les enfants disparus - exécuté en étroite collaboration avec la GRC, les gouvernements provinciaux et les corps policiers de Montréal, de Toronto et d'Edmonton - ont été présentées au Covenant House Symposium on Street Youth, en novembre 1987. En se fondant sur la première conclusion des recherches, le Secrétariat et Covenant House ont élaboré et mis en oeuvre un programme de prévention des fugues chez les étudiants du secondaire à Toronto.

Des consultations fédérales-provinciales ont porté sur la création du Centre canadien d'information sur les enfants disparus; on a entrepris une étude interministérielle - avec Santé et Bien-être social et Justice Canada - pour examiner les possibilités d'un tel centre; enfin, avec le concours des ministères susmentionnés, on a préparé le deuxième Colloque national sur les enfants disparus, en 1988.

Prévention du crime: Le Secrétariat a appuyé l'élaboration de programmes permanents - assurés par les ressources policières ou communautaires - de prévention des actes de violence et des actes criminels contre les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, minorités visibles). Des stratégies de prévention ont été proposées et approuvées; elles constitueront des thèmes importants des initiatives fédérales concernant la Stratégie nationale antidrogues, la violence dans la famille et les services aux victimes d'actes criminels. La Semaine nationale de la prévention du crime cherche à favoriser les relations entre la collectivité et les policiers, à encourager la participation de tous les secteurs aux activités de prévention du crime, enfin, à sensibiliser tous les Canadiens à la prévention du crime.

On a poursuivi les travaux de recherche, les expériences et l'élaboration des politiques afin de déterminer, de tester et de mettre en oeuvre des programmes policiers et communautaires efficaces de prévention du crime. L'information sur ces travaux a été diffusée au cours de la Semaine nationale de la prévention du crime, dans les Rapports pour spécialistes, dans des publications, des expositions itinérantes, enfin, à l'occasion de colloques et d'ateliers. En 1987-1988, le Secrétariat prévoit produire de 15 à 20 Rapports pour spécialistes qui seront distribués à plus de 2 000 praticiens et professionnels s'occupant de prévention du crime. L'exposition itinérante, dont une partie portait sur la prévention du crime, a été présentée à 50 endroits et a atteint plus d'un million de personnes.

Pendant la Semaine de la prévention du crime, on a distribué plus d'un million de documents. Les activités de prévention du crime se poursuivront en 1988-1989.

Révision du droit correctionnel: Le Secrétariat a achevé et distribué plusieurs documents de travail: La victime et le système correctionnel, Pouvoirs et responsabilités du personnel correctionnel, Les autorités correctionnelles et les droits des détenus, Les infracteurs autochtones, La relation entre les compétences fédérales et provinciales en matière correctionnelle, Les détenus atteints de troubles mentaux, enfin, un résumé servant à la consultation. La diffusion des documents de travail sera suivie, au dernier trimestre de 1987-1988, d'importantes consultations avec les représentants des provinces, de la magistrature, du Barreau, du secteur bénévole, des groupes de défense des victimes, du personnel et de la direction des services de correction, enfin, des détenus. Ces consultations auront comme résultat un document de travail complet et des réformes recommandées au Solliciteur général concernant le droit correctionnel.

Libération sous condition ou sous surveillance obligatoire: On a surveillé étroitement l'application des mesures contenues dans le projet de loi C-67 1987 (adopté en 1986). Jusqu'au 31 juillet 1987, soit une année après l'adoption de la loi, 346 cas de détenus ont été soumis pour évaluation à la CNLC. De ce nombre, 81 ont été maintenus en incarcération - sous réserve d'un examen annuel - jusqu'à l'expiration de leur peine, 72 se sont vu imposer des conditions de résidence, 65 ont été libérés sous surveillance obligatoire "à octroi unique", enfin, 110 ont été libérés sous surveillance obligatoire "ordinaire". Il est difficile de cerner à court terme les répercussions de l'obligation selon laquelle tous les détenus ont droit à une audience, à laquelle ils assistent, à leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle de jour (LCJ). On peut toutefois déterminer d'importants changements au taux d'octroi de LCJ sur une longue période; une évaluation préliminaire est en cours pour déterminer les méthodes et critères à utiliser dans une étude sur les répercussions.

Victimes d'actes criminels: Le Secrétariat a aidé la GRC, les autres corps policiers et les groupes communautaires à promouvoir et à élaborer des modèles de services aux victimes, ainsi qu'à cerner les besoins des groupes spéciaux de victimes. L'information a été diffusée aux corps policiers, aux ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'aux organismes privés et bénévoles par le biais du Centre de documentation sur les victimes, des Rapports pour spécialistes et de publications, de conférences, de colloques, de cours de formation et d'expositions itinérantes. Les Rapports pour spécialistes et autres publications ont été distribués à plus de 4 000 professionnels et praticiens de tout le Canada. Les expositions itinérantes, dont une partie portait sur les victimes, ont été vues par plus de 1 million de personnes.

Le Secrétariat, la CNLC et le SCC ont élaboré à l'intention des victimes d'actes criminels une politique qui touche au processus de correction et de mise en liberté. Au cours de consultations avec les ministères de la Justice et de la Santé et du Bien-être social, des propositions ont été élaborées concernant le Centre de documentation sur les victimes et autres centres de documentation semblables afin de combler les besoins en information de tous les ministères. Le Secrétariat et le ministère de la Justice ont élaboré des projets de prestation à moyen terme de services de justice sociale aux victimes d'actes criminels. Ces propositions ont été approuvées en 1987, ce qui a entraîné une augmentation, en 1988-1989, des capacités du Ministère à examiner les questions et les besoins des victimes, et à prendre des mesures concrètes pour améliorer le sort des victimes. Dans le cadre de son mandat, le Secrétariat effectuera des travaux de recherche et des expériences; il élaborera des politiques et de la documentation de formation, enfin, il diffusera dans tout le pays de l'information visant à améliorer la réaction des corps policiers et des services correctionnels face aux besoins des victimes.

Violence dans la famille: On a poursuivi des travaux de recherche et des projets-pilotes sur des méthodes policières efficaces visant à prévenir la violence dans la famille. Les politiques élaborées portaient sur la mise en accusation par les policiers; elles seront implantées en même temps que d'autres politiques et programmes d'aide aux victimes de violence dans la famille. Dans le cadre des mesures interministérielles dans ce domaine, le Secrétariat a reçu l'approbation d'augmenter sur trois ans, les activités de prévention de la violence dans la famille, de fournir des services aux victimes et des soins aux agresseurs. En 1988-1989, le Secrétariat élaborera des politiques, effectuera des travaux de recherche et des expériences, donnera de la formation et diffusera de l'information pour renforcer la réaction des corps policiers et des services correctionnels face à la violence dans la famille.

Services de justice pour les autochtones: Avec l'aide des ministères de la Justice et des Affaires indiennes et du Nord, le Secrétariat a poursuivi l'élaboration d'une politique fédérale intégrée concernant la prestation de services de police aux peuples autochtones.

On a continué les recherches et les expériences ayant trait aux questions autochtones. On a effectué, entre autres, les activités suivantes ayant trait aux services de police et à la prévention du crime: mise en place d'un projet de règlement des différents par la police à la réserve de Kahnawake; collecte et analyse de données sur un projet de prévention du crime chez les autochtones, avec le concours de la police de Vancouver; élaboration et mise à l'essai de documents sur la prévention de la consommation de substances intoxicantes dans les réserves du Nord, avec l'aide de la GRC; élaboration et mise à l'essai - de concert avec le Chilliwack Area Indian Council et l'Association nationale des centres d'amitié - d'un programme-type de réduction et de prévention de la consommation de drogue; conception de programmes de

prévention du crime avec le concours du corps policier amérindien du Québec. Les projets des services correctionnels ont porté sur: des stratégies visant à mieux préparer la mise en liberté et améliorer la réaction de la CNLC; amélioration du soutien et du contrôle communautaires à l'intention des détenus autochtones des établissements fédéraux; élaboration de programmes d'alphabétisation à l'intention des détenus autochtones; élaboration et mise en oeuvre d'un programme de services correctionnels communautaires à l'intention de Shamattawa; enfin, élaboration de modèles correctionnels à l'intention des communautés indiennes autonomes.

Le taux de crimes avec violence est anormalement élevé dans les collectivités autochtones. Les autochtones sont trop nombreux dans les prisons canadiennes et pas assez parmi les professionnels et paraprofessionnels de la justice pénale. En 1988-1989, le Secrétariat poursuivra ses efforts en vue d'inverser cette situation et d'adapter les services de police et de correction aux besoins des collectivités autochtones.

Femmes ayant des démêlés avec la justice: On a planifié et mis en oeuvre 18 projets visant: à élaborer des services communautaires à l'intention des détenues et des femmes qui ont, ou qui peuvent avoir, des démêlés avec la justice; à fournir des services communautaires aux femmes autochtones ou encore, à fournir de l'aide aux groupes de femmes autochtones afin qu'ils puissent fournir des services communautaires de police, de correction ou de mise en liberté. En outre, on s'est efforcé de mettre sur pied des programmes et des services dans les régions éloignées où ils n'existent pas, d'augmenter la gamme des services et des programmes communautaires existants, enfin, de mettre à profit les réseaux et les compétences afin d'aider les femmes ayant des démêlés avec la justice. Pendant l'année, conformément aux responsabilités du Solliciteur général en matière de services de correction et de police nationaux, le Secrétariat a aussi examiné des stratégies éventuelles à l'égard des "femmes à risque".

E. Efficacité du Programme

L'efficacité du programme du Solliciteur général se mesure au cours des évaluations cycliques des éléments de programme visant à déterminer le degré de réalisation des objectifs énoncés (voir page).

On peut dire que l'exercice 1987-1988 est une étape importante de l'examen de l'efficience et de l'efficacité du programme. Pour assurer une base conceptuelle ferme à la réorganisation, la haute direction du Secrétariat a examiné les rôles et responsabilités, l'affectation des ressources ainsi que les produits et services nécessaires à l'exécution du mandat clarifié du Secrétariat. Dans ce contexte, les activités d'évaluation et de vérification officielles se sont poursuivies et elles ont été renforcées par des ressources humaines et financières supplémentaires. Avant la fin de l'exercice 1987-1988, on examinera le degré de réalisation de certaines recommandations provenant de

l'ensemble des évaluations et vérifications faites depuis cinq ans; cette évaluation servira de cadre pour mesurer l'efficacité du programme au sein du Secrétariat réorganisé.

Afin de faciliter l'évaluation de l'initiative sur les jeunes contrevenants, on a fourni au ministère de la Justice une étude du cadre d'évaluation de l'initiative - presque terminée au moment du transfert de ce programme. On évalué l'initiative du Secrétariat sur les femmes ayant des démêlés avec la justice et un examen de cette initiative est presque terminé. On a achevé une évaluation préliminaire du programme des contributions de soutien aux centres universitaires spécialisés en criminologie; l'évaluation recommandée dans cette évaluation préliminaire sera achevée d'ici la fin de l'exercice. Les résultats de ces évaluations seront signalés dans les documents ultérieurs de la Partie III du budget.

Le Secrétariat a fourni conseils et aide dans le cadre d'une évaluation des dispositions du projet de loi C-67 ayant trait à l'incarcération, évaluation effectuée par le SCC et la CNLC. Le Secrétariat a aussi aidé le Service canadien du renseignement de sécurité à mettre sur pied une fonction d'évaluation des programmes.

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère

Objectif

Conformément à la Partie II du Budget des dépenses principal, l'objectif du Secrétariat du Solliciteur général est le suivant:

- Assurer la direction de la politique d'ensemble pour tous les programmes du Ministère;

À la suite de la clarification de son mandat, de son rôle et de ses responsabilités, le Secrétariat a cerné les objectifs supplémentaires suivants qui seront officialisés dans son nouveau cadre de planification opérationnelle qui devrait être terminé au printemps 1988.

- Appuyer le Solliciteur général dans ses responsabilités à l'égard de la GRC, du SCRS, du SCC et de la CNLC, et des organismes de surveillance connexes; aider les organismes à remplir leurs fonctions selon des normes élevées de qualité;

- Améliorer la sûreté, la sécurité et la justice sociale des Canadiens en matière de sécurité interne et de services de police et de correction, en étroite collaboration avec les organismes du Ministère, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux et les provinces;

Description

Des services d'analyse et d'élaboration de politiques, de recherche, de planification stratégique et opérationnelle, de communications, de coordination et de gestion des programmes sont fournis par le Secrétariat au Solliciteur général dans le cadre des responsabilités générales de ce dernier - à titre de ministre de la Couronne - et à l'appui de ses responsabilités précises à l'égard de la sécurité nationale, de la mise en liberté et des services policiers et correctionnels, enfin, à l'égard d'autres aspects de la justice pénale (comme l'interception autorisée des communications, l'étude des empreintes digitales et des faux).

Par le biais des services de soutien qu'il fournit, le Secrétariat constitue un point central et un cadre à la planification, à la prise de décisions et à la gestion de portefeuille, dans tout le Ministère, et à une plus grande coopération entre les divers organismes fédéraux, provinciaux et privés - ainsi que les organismes de bénévolat - poursuivant des objectifs communs en matière de sécurité nationale et de services policiers et correctionnels.

Exception faite de six consultants régionaux et de leur personnel, les locaux du Secrétariat sont situés à Ottawa. Cette organisation compte trois directions (Police et sécurité, Corrections et Planification et gestion) qui, comme le groupe des Communications, relèvent du sous-solliciteur général.

La direction de la Police et de la sécurité donne des conseils au Ministre et au sous-ministre, elle leur fait des recommandations sur les initiatives de politique et les présentations opérationnelles du SCRS et de la GRC, ainsi que sur les répercussions des conclusions et des rapports de l'Inspecteur général du SCRS, du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC; élaborer les politiques et textes de lois fédéraux visant à permettre au gouvernement de remplir ses responsabilités en matière de services de police et d'application de la loi, de sécurité nationale et d'antiterrorisme; concevoir les politiques et programmes du Secteur; élaborer les politiques à long terme et la planification stratégique du Secteur; exécuter des travaux de recherche et d'analyse à l'appui de l'élaboration des politiques et des programmes.

La Direction des corrections donne des conseils au Ministre et au sous-ministre, elle leur fait des recommandations sur tout ce qui a trait aux services correctionnels, à la mise en liberté - aux initiatives de politique et aux présentations opérationnelles du SCC et de la CNLC - ainsi que sur les répercussions des conclusions et des rapports présentés par les divers organismes de surveillance, comme le Bureau de l'Enquêteur correctionnel; concevoir les politiques et les textes de loi fédéraux visant à permettre au gouvernement de remplir ses responsabilités à l'égard des services correctionnels; élaborer les politiques et programmes du Secteur; élaborer les politiques à long terme et la planification stratégique du Secteur et effectuer les travaux de recherche et d'analyse à l'appui de l'élaboration des politiques et des programmes.

La Direction de la planification et de la gestion comprend cinq éléments: Planification et systèmes, Services exécutifs, Contrôle de la gestion, Finances et administration, enfin, Ressources humaines; elle fournit des services intégrés au Secrétariat et aux organismes de surveillance et, jusqu'à un certain point, au Ministère, surtout concernant la planification stratégique et la fusion et l'analyse des plans opérationnels.

Le Groupe de la planification et des systèmes coordonne la planification stratégique et élabore les processus de planification du Ministère; il doit évaluer les plans stratégiques et financiers du Secrétariat, des organismes et des organismes de surveillance, et faire des recommandations à ce sujet au Ministre et au sous-ministre; il leur fait aussi des recommandations concernant la politique, les priorités et les plans ministériels en matière de recherche et de statistiques; il gère un programme d'études du milieu, de sondages et de recherches à

long terme à l'appui de la planification; il élabore et tient à jour le système d'information de gestion du Secrétariat; il élabore les politiques et programmes du Secrétariat en informatique; enfin, il évalue les plans et politiques du Ministère en informatique et fait des recommandations à ce sujet.

Le Groupe des Services exécutifs appuie le Ministre, le sous-ministre, les organismes et le Secrétariat à l'égard de certaines initiatives de politique et de programme internes et interministérielles qui touchent aux relations avec le Cabinet, le Parlement et les provinces, ainsi qu'aux rapports avec les secteurs privé et bénévole, qui concernent les questions internationales, la correspondance du Ministre, enfin, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Par le biais des bureaux régionaux du Secrétariat, le Groupe fournit - au Ministre, au Secrétariat et, sur demande, aux organismes - des services de représentation régionale, de consultation, de liaison et de communication. Pour favoriser les relations fédérales-provinciales dans le cadre de la planification stratégique et des consultations, les bureaux régionaux font part au Secrétariat et au Ministère des pressions exercées par les provinces et des possibilités et des priorités de ces dernières; enfin, il renseigne les provinces et les secteurs privé et bénévole sur les politiques, programmes et priorités du Secrétariat et du Ministère. En outre, les bureaux régionaux soutiennent l'élaboration et la prestation de programmes, ainsi que les communications régionales.

La Direction du contrôle de la gestion évalue et vérifie le programme du Secrétariat et d'autres aspects du contrôle de la gestion visant à améliorer l'efficacité et l'efficience; elle donne des conseils sur les plans et cadres de vérification et d'évaluation à long terme des organismes et informe le sous-ministre sur les répercussions des examens de programme, des pratiques de gestion et de la planification des évaluations.

La Division des finances et de l'administration prépare et met en oeuvre les politiques, procédures et services administratifs et comptables du Secrétariat et des organismes de surveillance; en outre, elle conseille le Ministre et le sous-ministre concernant les politiques administratives et comptables, conformément à l'initiative cherchant à accroître les pouvoirs et la responsabilité des ministres.

La Division des ressources humaines prépare et met en oeuvre les politiques, programmes, procédures et services du personnel au sein du Secrétariat et des organismes de surveillance.

Le Groupe des communications explique - à tous les acteurs des systèmes canadiens de sécurité et de justice pénale, aux médias et au grand public - les objectifs, rôles, responsabilités et activités du Ministère; en outre, il comble les besoins d'information et de communication du Solliciteur général dans l'exercice de sa responsabilité constitutionnelle. Le Groupe est le premier responsable

de la prestation de conseils sur les communications stratégiques et de l'élaboration des politiques et plans principaux dans tous les domaines qui entrent dans le mandat du Solliciteur général.

Les Services juridiques sont composés d'avocats du ministère de la Justice qui sont les conseillers juridiques du Ministre et du Sous-ministre. En outre, ils fournissent des conseils à toutes les directions du Secrétariat et s'occupent, selon les besoins, des questions de droit concernant l'élaboration des programmes et des politiques du Secrétariat.

Sommaire des ressources

Tableau 6: Sommaire des ressources de l'activité (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel* 1986-1987	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P
Sous-solliciteur général/ Solliciteur général	**1 750**	**37**	1 710	36	1 634	41
Police et sécurité	**6 685**	**53**	5 545	46	5 924	44
Affaires correctionnelles	**3 172**	**24**	3 564	24	4 887	23
Planification et gestion	**10 775**	**98**	11 018	106	10 810	119
Communications	**2 456**	**22**	2 057	23	2 696	24
Services juridiques	**75**	**2**	76	2	83	2
	24 913	**236**	23 970	237	26 034	253

* Aux fins de comparaison, les dépenses réelles de 1986-1987 n'incluent pas les articles de dépense transférés au ministère de la Justice - responsabilité en matière d'application de la Loi sur les jeunes contrevenants, d'armes à feu et de leadership global en matière de justice pénale. (45 Années-personnes et 112 973 $)

Données sur le rendement et justification des ressources

Le Secrétariat dispose d'une base de ressources relativement faible pour s'occuper de la préparation des nouvelles initiatives majeures en matière de politique, et pour assurer ses principales fonctions - conseils et analyses en matière de politiques, recherches, planification stratégique, projets-pilotes, coordination, communications, examen de la gestion et gestion des programmes.

À titre de service d'élaboration des politiques, de planification et de recherche pour tout le Ministère, le Secrétariat est souvent chargé par le gouvernement de lancer de nouvelles initiatives ou de renforcer des activités importantes ayant trait aux activités en cours. La base de ressources du Secrétariat est donc ajustée pour tenir compte des exigences entraînées par ces initiatives prioritaires. Et si ces initiatives deviennent un élément permanent du programme du Secrétariat, la base de ressources est modifiée en permanence.

Les ressources opérationnelles sont aussi utilisées pour un nombre restreint d'activités permanentes "de programme"; notamment, la Semaine de la prévention du crime, les centres de documentation sur la prévention du crime et sur les victimes, le soutien aux organismes nationaux de bénévolat, la mise au point de projets de recherche en criminologie au Canada dans les domaines de la sécurité et des services de police et de correction.

Le secteur opérationnel du Secrétariat continue de subir des baisses de sa base des ressources humaines à la suite de réductions d'effectifs, de restrictions, de transferts de programme et de l'affectation de ressources aux organismes de surveillance. Le tableau 7 donne une idée des effets cumulatifs de ces facteurs. Un des principaux défis auxquels le Secrétariat aura à faire face est l'élaboration et le maintien de stratégies et de plans en matière de ressources afin de permettre de donner suite aux priorités du gouvernement et du Ministère.

Tableau 7: Réductions apportées à la base des années-personnes 1986/1987 - 1991/1992

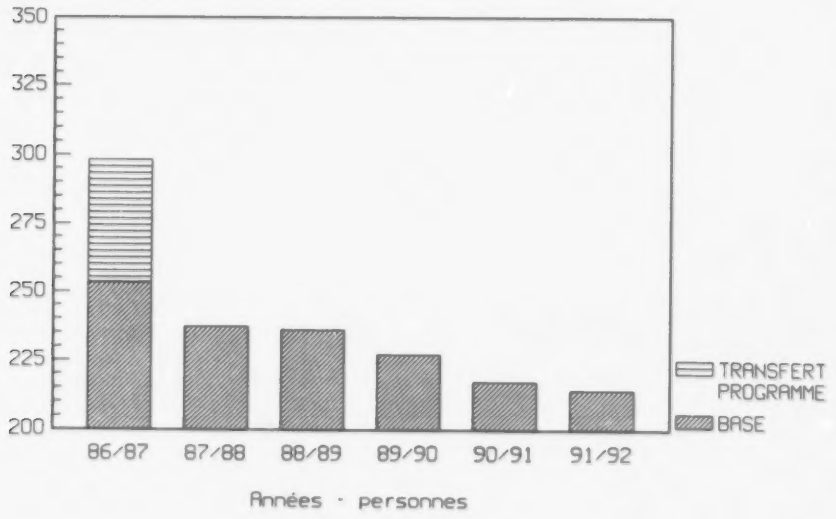

Figure 8: Éléments principaux des réductions de ressources du Secrétariat

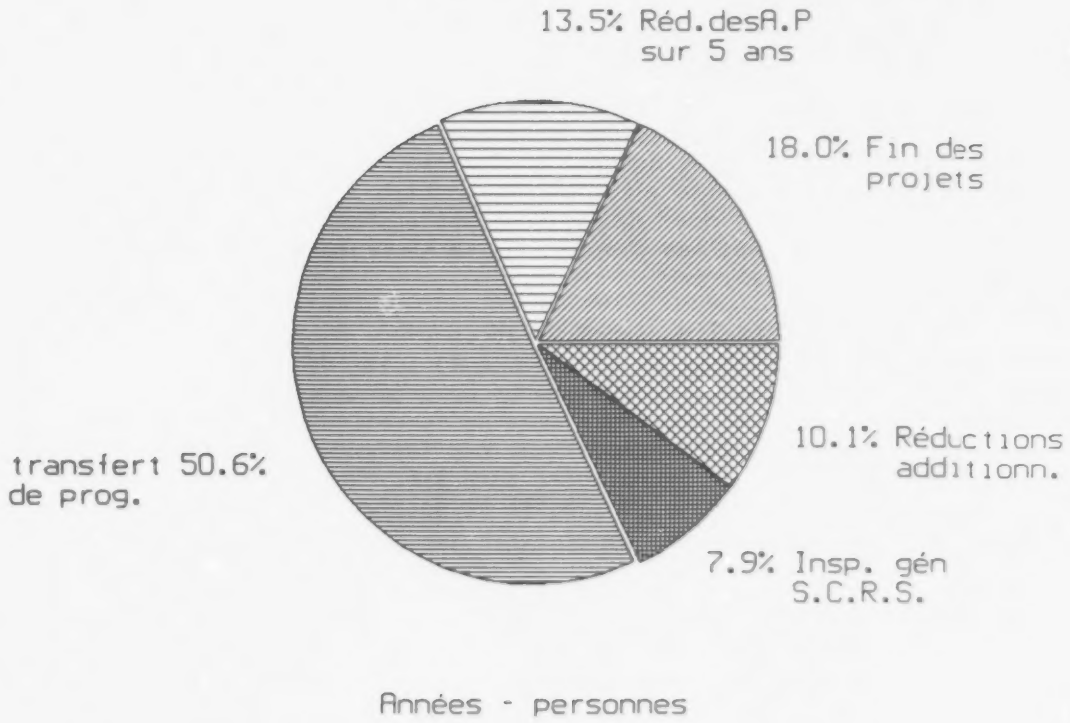

On retrouve au tableau 9 les ressources consacrées, de 1986-1987 à 1989, aux programmes établis et aux initiatives en matière de politique.

Tableau 9: Dépenses par objectif opérationnel

Objectif opérationnel	Planifié 1988-89		Prévu 1987-88		Réel 1986-87	
	Années-personnes	Dépenses autres que traitements ($000)	Années-personnes	Dépenses autres que traitement ($000)	Années-personnes	Dépenses autres que traitements ($000)
Soutien à la direction	37	300	37	344	41	361
Secteur de la sécurité	25	300	21	367	20	205
Secteur des services de police						
A. Programmes permanents	17	220	14	225	13	292
B. Initiatives						
- ÉALF	2*	25	1	20	3	40
- Ressources fédérales affectées aux services nationaux de police	1	210	1	20	1	40
- Centre des techniques d'information policière	2	300	1	20	1	20
- Prévention du crime	4	1700	4	1717	6	1800
- Enfants disparus	1	200	2	290	2	285
- Stratégie nationale antidrogues	2	300	1	200	-	-
- Révisions du droit correctionnel	-	-	-	-	3	76
Secteur correctionnel						
A. Programmes permenents	16	700	13	526	11	605
B. Initiatives						
- Révisions du droit correctionnel	2	168	4	176	4	100
- Libération sous condition/sous surv. obl.	1	220	1	600	1	140
- Stratégie nationale sur les drogues	1	175	1	100	-	70
Initiatives intersectorielles						
A. Programmes permanents	1	2586	2	2586	2	2495
B. Initiatives						
- Victimes	2	700	2	168	6	700
- Violence dans la famille	-	280	2	100	1	75
- Femmes ayant des démêlés avec la justice	-	200	2	673	5	880
- Autochtones	2	200	6	244	8	178
Services intégrés						
- Planification et systèmes	14	900	15	994	13	925
- Services exécutifs	34	693	28	500	34	700
- Services Admin.	29.5	1700	34	1724	31	1791
- Services du personnel	14.5	56	14	56	17	44
- Services juridiques	4	250	5	188	4	76
- Examen de la gestion	2	20	2	16	2	17
Communications	22	700	24	600	24	850
Transfer de programme						
- Jeunes contrevenants	-	-	-	-	30	111668
- Armes à feu	-	-	-	-	3	30
- Politique en matière de justice pénale	-	-	-	-	12	120

* Quatre années-personnes seront fournies par d'autre ministères pour travailler à cette initiative

B. Organismes de surveillance

En 1988-1989, cette activité comprendra trois éléments - le Bureau de l'Enquêteur correctionnel, le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Auparavant inclus dans cette activité, pour 1988-1989, le Comité externe d'examen de la GRC a été déplacé à une autre structure de crédit et il fait l'objet d'un document distinct de la Partie III.

1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Objectif

Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, établi par décret en 1977, est "de faire enquête, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Solliciteur général du Canada, ou encore à la suite des plaintes reçues des détenus ou présentées en leur nom au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et de faire rapport sur les problèmes des détenus qui ressortissent à la compétence du Solliciteur général".

Description

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a été créé en 1973 en vertu de la Loi sur les enquêtes. Son personnel a étudié 2 500 plaintes en 1986-1987, effectué 1 300 entrevues et visité périodiquement tous les établissements. En communiquant avec le Commissaire du SCC et les organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par des mesures administratives. Les plaintes qui font l'objet d'enquêtes portent surtout sur les transfèrements, les visites et la correspondance, les problèmes médicaux, enfin, sur la discipline. L'Enquêteur est donc l'ombudsman des personnes incarcérées.

Résumé des ressources

Tableau 10: Dépenses par sous-activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	**676**	**10**	610	10	568	9

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Au Bureau de l'Enquêteur correctionnel, la charge de travail et les besoins en ressources découlent d'abord du nombre de plaintes reçues des détenus, de leurs familles et d'autres personnes intéressées; les autres facteurs sont la complexité des questions sur lesquelles portent ces plaintes, l'importance de l'enquête nécessaire pour analyser chaque situation, enfin, la nature des négociations nécessaires pour résoudre les plaintes que le Bureau considère justifiées. En outre, le Solliciteur général demande parfois à l'Enquêteur correctionnel de tenir des enquêtes spéciales sur diverses questions, comme les troubles majeurs dans les établissements.

La base de ressources du Bureau prévoit un budget de fonctionnement suffisant pour effectuer un nombre limité d'enquêtes sur le terrain. Au cours de l'exercice 1987-1988, le Bureau s'attend à traiter 3 000 plaintes, à effectuer 250 visites dans les établissements, et à tenir 1 500 entrevues avec des détenus, ainsi qu'un nombre beaucoup plus grand d'entrevues avec le personnel du Service et d'autres parties intéressées. On prévoit une autre hausse de la charge de travail en 1988-1989.

2. Bureau de l'Inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécurité

Objectifs

Voici les objectifs de l'Inspecteur général:

- surveiller le respect accordé par le Service à ses politiques opérationnelles;
- examiner les activités opérationnelles du Service;
- présenter au Solliciteur général un certificat annuel sur les opérations du Service;
- examiner des activités précises du Service selon les instructions reçues.

Description

La loi constituant le SCRS, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoyait un poste d'Inspecteur général. Ce dernier est nommé par le gouverneur en conseil et relève du sous-solliciteur général.

Exception faite d'un petit service de gestion et de soutien, le Bureau de l'inspecteur général compte deux sections: l'une surveille et vérifie sur le terrain les opérations du SCRS, notamment en examinant les dossiers opérationnels et en donnant des entrevues; l'autre regroupe des analystes de politique qui fixent les normes, analysent les résultats des travaux faits sur le terrain et effectuent des examens et des études spéciales. Le Secrétariat du Ministère fournit au Bureau des services d'administration et de soutien.

Résumé des ressources

Tableau 11 : Dépenses par sous-activité (en milliers de dollars)

(en millers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Bureau de l'Inspecteur général (SCRS)	912	12	652	12	724	9

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La nature des responsabilités légales de l'Inspecteur général et les opérations du Service exigent que le rendement du Bureau ne soit mesuré que par le degré de satisfaction exprimé par le Solliciteur général, par le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS), par le Parlement et, en dernier ressort, par le grand public. Dans son troisième certificat portant sur 1986, l'Inspecteur général a pu certifier l'importance du respect accordé par le Service à la loi, aux directives ministérielles et à ses politiques opérationnelles. Depuis le début de 1987, tous les employés autorisés sont en poste. Cela n'était pas le cas lorsque l'Inspecteur général a présenté ses deux premiers certificats; il ne pouvait alors vérifier le respect car il ne disposait pas du personnel nécessaire. Dans son rapport annuel de 1986-1987, le CSARS se déclarait entièrement satisfait du troisième certificat de l'Inspecteur général.

Tout au long de l'année civile 1987, le Bureau a disposé d'un service complet de vérification et d'examen. Même si la formation est un processus permanent, la formation initiale des employés a été achevée cette année-là. En temps normal, il semble que l'effectif actuel devrait permettre l'exécution du plan de travail de l'Inspecteur général. Toutefois, à cause du grand nombre de demandes d'examen reçues - non prévues dans le plan de travail - le personnel a été surchargé de travail et l'Inspecteur général a du modifier ou reporter des vérifications et des examens prévus.

Le Bureau a entrepris et achevé divers projets et tâches, notamment:

- la présentation du troisième certificat qui comprenait une étude du rôle de la norme "strictement nécessaire";
- l'examen, à la demande du CSARS, d'importantes responsabilités du SCRS;
- l'étude, à la demande du Ministre, de plusieurs questions opérationnelles;
- l'exécution de recherches et d'analyses sur le mandat et les pouvoirs du Service;
- la réalisation de vérifications sélectives.

3. Commission des plaintes du public contre la GRC

Objectif

Le Commission examine la façon dont la GRC traite les plaintes du public à l'égard de la conduite de membres de la Gendarmerie; elle fait enquête si elle le juge nécessaire et tient des audiences officielles; elle fait des recommandations au Commissaire de la GRC et au Solliciteur général; elle présente un rapport final au Solliciteur général et un rapport annuel au Parlement.

Description

La Commission étudie les dossiers des cas et tient des audiences au besoin; elle peut en outre faire enquête si elle le juge à propos et même faire une plainte et faire enquête sur celle-ci. Elle reçoit les plaintes initiales du public et veille à ce que ces plaintes soient étudiées convenablement. La Commission se rend dans divers endroits du Canada et, compte tenu de la nature de son mandat qui est en gros l'équivalent de celui du services des plaintes des commissions provinciales de police, elle doit rester en contact avec les autorités des services policiers, y compris les administrations provinciales et municipales, de tout le Canada. La Commission peut faire des recommandations au Commissaire de la GRC et au Solliciteur général. La Commission reçoit des services d'administration et de soutien de la part du Secrétariat du Ministère.

Résumé des ressources

Tableau 12 : Dépenses par sous-activité

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Commission des plaintes du public contre la GRC	-	-	80	1	114	-

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La Commission ne deviendra pleinement opérationnelle en 1988. On ne dispose actuellement d'aucune donnée sur la charge de travail ou sur le rendement. Toutefois, selon les données reçues l'année antérieure, il semble que la Commission aura à traiter plus de 1 000 plaintes par année; de ce nombre, 360 cas nécessiteront l'étude des rapports d'enquête, des déclarations et autres documents et 25 cas ou plus exigeront la tenue d'une enquête ou des audiences officielles.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Les dépenses du Programme, par article, figurent au Tableau 13.

Tableau 13: Besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	* Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	**11 561**	11 158	12 833
Autre personnel	**1 837**	1 700	1 842
	13 398	12 858	14 675
Biens et services			
Transports et communications	**1 758**	1 579	1 546
Information	**900**	758	810
Services professionnels et spéciaux	**4 972**	3 839	4 095
Location	**397**	331	377
Achat de services de réparation et d'entretien	**225**	180	211
Services publics, fournitures et approvisionnements	**561**	443	511
Toutes autres dépenses	**35**	30	35
	8 848	7 160	7 585
Total des frais de fonctionnement	**22 246**	20 018	22 260
Capital	**98**	657	715
Subventions et contributions	**4 157**	4 637	4 465
	26 501	25 312	27 440

* Aux fins de comparaison, les dépenses réelles de 1986-1987 n'incluent pas les articles de dépense transférés au ministère de la Justice - responsabilité en matière d'application de la Loi sur les jeunes contrevenants, d'armes à feu et de leadership global en matière de justice pénale.

2. Besoins en personnel

Tableau 14: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Secrétariat du Ministère	**236**	237	253
Organismes de surveillance			
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel	**10**	10	9
- Bureau de l'Inspecteur général (SCRC)	**12**	12	9
- Commission des plaintes du public contre la GRC	**-**	1	-
	258	260	271

Tableau 15: Besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1988-89
	88-89	87-88	86-87		
Gestion	35	37	29	51 400-100 700	72 141
Scientifique et professionnelle	19	22	30	15 600- 70 392	54 340
Administration et service extérieur					
Services administratifs	21	28	36	15 178- 63 264	43 131
Gestion des finances	7	9	9	14 005- 59 267	42 045
Services d'information	9	7	6	15 005- 59 100	50 319
Organisation et méthodes	-	2	1	14 874- 59 100	
Gestion du personnel	7	8	9	14 239- 60 400	43 912
Programmes de bien-être social	16	21	22	16 476- 59 100	45 930
Administration des programmes	40	18	24	15 178- 63 264	45 873
Gestion des systèmes d'ordinateurs					
Administration	2	2	3	20 087- 68 111	42 826
Technique	3	6	7	14 009- 64 044	35 654
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	42	43	39	14 338- 35 194	24 152
Secrétariat, sténographie, et dactylographie	47	46	46	14 210- 35 419	26 439
Exploitation	-	1	-	17 281- 43 181	
Autres	10	10	10		

NOTA: La colonne des années-personnes indique la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne suivante donne les échelles de traitement des groupes professionnels au 1 octobre 1987. La dernière colonne contient les coûts estimatifs du traitement de base, y compris les provisions - divisées par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel - pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre. Les années-personnes autorisées ne comprennent que celles que mentionne le Budget des dépenses principal.

3. Paiements de transfert

Tableau 16: Subventions et contributions
(en dollars)

	Budget des dépenses 1988-89	Prévu 1987-88	Réel* 1986-87
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	**49 000**	49 000	49 000
Association canadienne de justice pénale**	**122 500**	122 500	122 500
Société John Howard	**50 000**	50 000	50 000
Organismes autorisés d'assistance postpénale	**1 782 649**	1 782 649	1 782 649
Total des subventions	**2 004 149**	2 004 149	2 004 149
Contributions			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du Solliciteur général	**1 883 851**	2 364 000	2 241 969
Financement de base - Organismes nationaux de bénévolat	**269 000**	269 000	218 957
Total des contributions	**2 152 851**	2 633 000	2 460 926
Total des subventions et des contributions	**4 157 000**	4 637 149	4 465 075

** Auparavant appelée l'Association canadienne pour la prévention du crime

* N'inclut pas les contributions ayant trait aux ententes de partage des coûts de la Loi sur les jeunes contrevenants, 108 597 211 $, ni les contributions relatives aux programmes pour les jeunes contrevenants et à l'élaboration des systèmes, 2 239 231 $.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les montants à imputer sur ses autorisations votées et législatives. Le tableau 17 contient les autres articles de coût dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total estimé du Programme.

Tableau 17: Coût net du Programme pour l'année 1988-89 (en milliers de dollars)

	Budget principal 1987-1988	Plus autres coûts *	Coût Net du programme 1988-1989	Coût Net du programme 1987-1988
Programme du Solliciteur général	26 501	3 350	**29 851**	30 902

* Les "autres coûts" comprennent les services assurés par les ministères suivants:

	(en milliers de dollars)
• Services assurés par Travaux publics Canada	2 329
• Services assurés par le Conseil du Trésor	266
• Services assurés par Travail Canada	723
• Services assurés par Approvisionnements et Services	32